

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 11 MAI 2010

Les délibérations sont présidées, au début, par Monsieur Frédéric Brülhart et par Monsieur Hendrick Krauskopf à partir du point 3 de l'ordre du jour.

Membres présents : 29

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal.

Il salue Monsieur Antoine Rüt, représentant de la presse écrite.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé, ce jour, M. Jean-Marc Bertschy, membre du Bureau, que 29 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour.

Le Président excuse l'absence de M. Hubert Sauvain, membre du groupe Arc-en-ciel.

Le Président rappelle aux membres du Conseil général que la convocation à la séance de ce jour leur a été adressée dans le délai de vingt jours précédant la date du 11 mai 2010 par pli personnel avec les messages relatifs à l'ordre du jour.

Le Président ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation de la séance.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au mode de convocation et admet que les membres du Conseil général peuvent valablement délibérer.

Le Président signale aux membres du législatif que les débats de la séance seront enregistrés.

Le Président ouvre la discussion générale concernant l'ordre du jour de la séance.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative à l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la séance du 1er décembre 2009

Le Président ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2009.

M. Alain Bise félicite le secrétaire du législatif pour la qualité du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2009 et déclare avoir constaté, dans le texte de ce compte rendu, un résumé de seize pages pour le seul point à l'ordre du jour réservé à la nouvelle centrale de chauffe.

M. Alain Bise demande que son intervention figurant après le sixième paragraphe de la page 31 du procès-verbal soit complétée comme suit: "Je pense que cette manière

de faire n'est pas très claire et je pose la question de savoir si elle est conforme comme elle est présentée, ce soir, au Conseil général".

Mme Solange Berset, syndique, signale qu'en lisant le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2009, avant que le document soit adressé aux membres du législatif, elle a constaté que les propos qu'elle a tenus lors de cette séance étaient incomplets.

Après avoir écouté l'enregistrement des délibérations de la séance, Mme Solange Berset a demandé que son intervention soit complétée de manière à ce qu'elle corresponde à ce qu'elle a effectivement dit, la bande sonore pouvant attester ses propos.

Mme Solange Berset déclare avoir été surprise de la réponse négative qui a été donnée à sa requête par M. Frédéric Brülhart, président en charge du législatif.

Les propos qu'elle a tenus mais qui ne sont pas reportés dans le procès-verbal sont les suivants:

"Je pense que si le président avait été PDC, M. Corpataux n'aurait pas posé la question (hilarités dans la salle)."

Mme Solange Berset rappelle qu'elle a aussi prononcé cette phrase qui ne figure pas au procès-verbal et dont la teneur est la suivante: "Je l'assume car elle était destinée à attirer l'attention du Conseil général sur le fait que la question de M. Corpataux, président du PDC, m'a blessée car je l'ai prise comme une attaque personnelle".

Mme Solange Berset souhaite que les propos qu'elle a tenus lors de la séance du 1^{er} décembre 2009 figurent au procès-verbal tels qu'ils ont été relatés.

Mme Solange Berset considère, dès cet instant, l'incident comme étant clos.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale et propose aux membres du Conseil général d'approuver le texte du procès-verbal de la séance qu'ils ont tenue le 1^{er} décembre 2009, moyennant les compléments et modifications demandés par M. Alain Bise au sixième paragraphe de la page 31 et par Mme Solange Berset, syndique, au dixième paragraphe de la page 57.

Le résultat du vote à main levée est le suivant :

Membres présents	29
Abstention	0
Nombre de voix exprimées	29
Majorité absolue	15

Nombre de voix de membres acceptant le texte du procès-verbal de la séance du 1 ^{er} décembre 2009, moyennant la modification demandée par M. Alain Bise au sixième paragraphe de la page 31 et par Mme Solange Berset, syndique, au dixième paragraphe de la page 57.	29
---	----

Nombre de voix de membres refusant le texte du procès-verbal de la séance du 1 ^{er} décembre 2009, moyennant la modification demandée par M. Alain Bise au sixième paragraphe de la page 31 et par Mme Solange Berset, syndique, au dixième paragraphe de la page 57.	0
--	---

2. Election du président ou de la présidente pour l'année 2010

Le Président invite les responsables des groupes à proposer des candidats en vue de l'élection du président ou de la présidente du Conseil général pour l'année 2010.

Au nom du groupe PS, PCS et Ouvertures, M. Pascal Marchon présente la candidature de M. Hendrick Krauskopf, vice-président, pour assumer la présidence de l'organe législatif communal durant l'année 2010.

Monsieur Krauskopf a effectué sa scolarité obligatoire dans la région, puis il est allé poursuivre ses études à Genève où il a obtenu un master en relations internationales.

Parallèlement, il a travaillé comme stagiaire au Conseil des droits de l'homme à l'ONU, à Genève. Il est également membre de la société suisse de droit international.

Actuellement, M. Krauskopf est en train de terminer un post-grade en administration publique à Lausanne.

Monsieur Krauskopf a été élu au Conseil général de Belfaux en 2006 et a siégé à la commission des naturalisations avec beaucoup de plaisir, puis a succédé à Monsieur Simon Beaud à la commission financière.

Monsieur Krauskopf préside la fédération PS-Sarine et est chef de groupe PS, PCS et Ouvertures au Conseil général à Belfaux.

Le groupe remercie les membres du Conseil général de prendre cette candidature en considération.

Comme aucune autre candidature n'est présentée pour l'élection du président ou de la présidente du Conseil général, le Président clôt la discussion générale et demande aux scrutatrices et au scrutateur de distribuer les bulletins de vote.

Le résultat du vote qui se déroule au scrutin secret est le suivant :

Bulletins délivrés	29
Bulletins rentrés	29
Bulletins blancs	2
Bulletin nul	0
Bulletins valables	27
Majorité absolue	14
Voix éparse	1

Monsieur Hendrick Krauskopf obtient 26 voix et est élu président du Conseil général pour l'année 2010.

Message du Président sortant

*Monsieur le président,
Madame la Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Chers, Chères Collègues,*

Je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre participation active tout au long de cette année 2009/2010 qui a été passablement chargée pour notre assemblée. J'en veux pour preuve la durée de notre dernière séance, plus de 5 heures, durant laquelle nous avons pris une grande décision, celle de permettre à notre commune de se tourner vers une énergie renouvelable pour son chauffage.

Sachant qu'en ce moment, une quantité effrayante de pétrole se déverse toujours dans le golfe du Mexique, notre décision me paraît d'autant plus importante à ce jour.

Dans mon discours de président, je souhaitais qu'un débat ait lieu et que chacun puisse s'exprimer librement sur ses convictions et ses idées. Je pense que malgré des divergences d'opinions, tout a bien fonctionné et que finalement la commune a pu profiter pleinement des idées de chacun. J'émetts le vœu que tout cela continue cette année encore et je souhaite bonne chance à mon successeur.

Merci pour votre écoute.

Message du nouveau président

*Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*

Permettez-moi en premier lieu de vous remercier de la confiance témoignée. Voici quatre ans que nous siégeons ensemble, et dans un peu moins d'une année, nous arriverons à la fin de cette législature. Oui, le temps passe vite.

En effet durant ces quatre ans, je suis certain que vous vous êtes parfois interrogés sur le rôle de notre Conseil général, ainsi que sur son fonctionnement. C'est l'occasion ce soir de vous faire part de quelques réflexions à ce sujet:

Vous l'aurez constaté, le rôle d'un parlement communal est souvent l'objet de discussions intenses lorsqu'il s'agit de déterminer si c'est un instrument efficace au niveau d'une commune de petite taille. Certains diront que c'est un instrument par excellence de la démocratie, d'autres diront qu'un Conseil général ne sert finalement qu'à avaliser les propositions faites par l'exécutif communal.

Au bout de ces quatre ans d'expérience, voire neuf ans pour certains d'entre vous, nous pouvons confirmer la validité de notre travail. Nous pourrions affirmer en premier lieu qu'un parlement communal est l'organe par excellence de surveillance du pouvoir exécutif. Mais cela n'est pas une preuve suffisante. Pour avoir une appréciation réelle de l'indispensable présence d'un organe législatif, il nous faut regarder de plus près nos activités. Savez-vous, Mesdames et Messieurs, qu'au cours de ces quatre dernières années, nous avons déposé plus de 46 propositions et questions à l'intention du Conseil communal, ce à raison de 2 à 3 séances annuelles? Voici un indicateur pertinent! Et qu'est ce que ceci nous montre? Cela nous indique que le Conseil général a une autre fonction tout aussi primordiale, celle de courroie de transmission entre les citoyens et les autorités communales. C'est un mandat de première importance que la population nous a confié et nous nous efforçons de le remplir selon nos convictions. Je soulignerai ici l'instrument ô combien précieux qu'est ce droit de proposition que nous utilisons régulièrement. C'est en somme le privilège de disposer d'un droit d'interpeller notre exécutif de manière contraignante. C'est en somme l'un des jalons de notre démocratie.

L'autre élément qui me tient particulièrement à cœur de vous faire part ce soir, c'est la participation des femmes. En Suisse, il y a en moyenne 20% de femmes dans les exécutifs communaux. Nous, à Belfaux, nous en avons 42%. C'est très réjouissant, mais il y a cependant un grincement de dent en ce qui concerne notre Conseil général, si la participation moyenne des femmes au législatif avoisine 31% au niveau suisse, nous n'en avons que 26% à Belfaux. S'il y a une idée que je souhaite donc faire passer ce soir, c'est qu'en tant que représentants de partis politiques, nous devons aussi œuvrer à assurer une représentation plus forte des femmes dans les organes législatifs communaux. Non seulement pour que notre population soit repré-

sentée au mieux dans les instances qu'elle élit, mais aussi et surtout parce que le rôle des femmes au 21^{ème} siècle doit être un rôle central aussi bien dans la gouvernance publique que dans le monde professionnel.

Enfin ce soir, nous pouvons aussi adresser nos remerciements aux membres du Conseil communal pour l'énorme travail qu'il accomplit. Je saisis cette occasion pour également souligner l'efficacité des collaboratrices et collaborateurs des services communaux, dont l'accomplissement des tâches multiples est apprécié de l'ensemble de nos concitoyens. Notre Conseil et son staff favorisent particulièrement l'accueil de nouveaux habitants.

Avant de nous lancer dans cette séance chargée, je tiens à remercier tout particulièrement le président sortant, Frédéric, qui m'a aiguillé dans mes travaux de préparation en vue de la séance de ce soir. Je remercie également Nicole, dont les conseils avisés ne seront certainement pas de trop pour gérer cette présidence.

Mes pensées de ce soir vont finalement à ma fiancée Stéphanie et à ma famille, qui m'ont toujours soutenu, encouragé et permis d'entretenir la passion de la chose publique.

Bien, nous avons un programme chargé ce soir, alors au travail à présent!

3. Election du vice-président ou de la vice-présidente pour l'année 2010

A partir de ce point de l'ordre du jour, la séance est présidée par M. Hendrick Krauskopf.

Le Président invite les membres du Conseil général à présenter des candidats en vue de l'élection du vice-président ou de la vice-présidente du législatif pour l'année 2010.

Mme Christa Tinguely signale aux membres du Conseil général que, selon l'arrangement convenu entre les trois formations représentées au législatif, il revient au groupe Arc-en-ciel de présenter un candidat au poste de vice-président pour 2010.

Le groupe présente à ce poste un candidat de valeur en la personne de M. Roland Schmutz.

M. Roland Schmutz a toujours habité sur le territoire de la commune et s'est beaucoup investi dans la vie associative du village.

Tous ceux qui le connaissent savent qu'il assurera cette tâche avec compétence, sérieux et dans la plus stricte impartialité.

Le groupe remercie les membres du Conseil général de faire confiance au candidat présenté.

Comme aucune autre candidature n'est présentée pour l'élection du vice-président ou de la vice-présidente, le Président clôt la discussion générale et invite les scrutatrices et le scrutateur à distribuer les bulletins de vote.

Le résultat du vote qui se déroule au scrutin secret est le suivant :

Bulletins délivrés	29
Bulletins rentrés	29
Bulletin blanc	0
Bulletins nuls	2
Bulletins valables	27
Majorité absolue	14
Voix éparse	0

M. Roland Schmutz obtient 27 voix et est élu à la fonction de vice-président du législatif pour l'année 2010.

M. Roland Schmutz remercie les membres du Conseil général pour la confiance qu'ils lui ont témoignée.

4. Informations du Conseil communal

Le Président demande aux membres du Conseil général de poser sous le point 15 les éventuelles questions en relation avec les informations du Conseil communal.

Il rappelle aux membres du Conseil général que le Conseil communal leur a adressé, après l'envoi de la convocation, un nouveau message qui leur est destiné.

Le Président donne la parole au Conseil communal pour informer les membres du Conseil général sur différents objets de son administration.

Révision générale du plan d'aménagement local

M. Jean-Bernard Schenevey signale aux membres du Conseil général que le processus de révision générale du plan d'aménagement local évolue lentement et leur communique les informations transmises à ce propos par le bureau d'urbanisme Urbaplan.

Le bureau Urbaplan indique comme suit l'état d'avancement de la révision générale du plan d'aménagement local:

- Actuellement le bureau Urbaplan est en train d'organiser, d'analyser et d'intégrer les données de base existantes, en particulier les inventaires cantonaux et fédéraux.
- Il s'agit des chemins historiques, des inventaires naturels, zones alluviales, sites de batraciens, couloirs à faune, problématiques d'archéologie et dangers naturels.

En même temps, les couches d'urbanisation et de mobilité font l'objet de mises à jour. Il s'agit en particulier des limites de zones ou nouveaux parcellaires et de la digitalisation des réseaux de transports, routes, chemins, etc.

Comme prévu, le secteur En La sera traité en priorité, afin de connaître les conclusions nécessaires à son intégration au concept global d'urbanisation.

M. Jean-Bernard Schenevey relève que la révision entreprise est une démarche opportune qui permet à la commune de mettre à jour le plan d'aménagement local en fonction des nouvelles dispositions de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire en vigueur depuis le début 2010 et d'adapter le PAL au plan directeur de l'agglomération de Fribourg à laquelle la commune a adhéré en 2008.

Pont sur la Sonnaz

M. Claude Page signale aux membres du Conseil général que la commune a reçu à la fin mars 2010 du Service des ponts et chaussées un courrier l'invitant à prendre part à une inspection des lieux qui s'est déroulée le 8 avril 2010 pour examiner avec les différents propriétaires touchés par la reconstruction du pont sur la Sonnaz les mesures à prendre avant le début des travaux.

Le programme établi pour la reconstruction de ce pont prévoit la mise à l'enquête du projet dans le courant du mois de mai 2010 et la planification du début des travaux au cours des premières semaines du mois d'août 2010 par la mise en place d'un pont provisoire qui permettra d'assurer l'écoulement du trafic dans les deux sens durant les travaux, puisque ceux-ci vont durer d'août 2010 à août 2011, avec une interruption durant l'hiver.

Le projet prévoit en effet une reconstruction complète du pont, puisque l'ouvrage d'art existant ne peut pas être réparé.

Véhicules du service de l'édilité

M. Marc Lüthi signale aux membres du Conseil général que le service de l'édilité a dressé un inventaire des véhicules dont il dispose et une planification du remplacement et de l'achat de véhicules au cours des prochaines années.

Ce document a été remis à la commission financière et peut être remis aux membres du Conseil général qui en feraient la demande.

Station de pompage de l'eau du Remblai

M. Marc Lüthi informe les membres du Conseil général du fait que les travaux de réparation du puits de la station de pompage du Remblai sont terminés et que le nouveau poste de commande des installations d'approvisionnement et de distribution d'eau potable fonctionne. Seuls quelques petits réglages doivent encore être effectués.

Toutefois, le décompte définitif du coût des travaux n'a pas encore été établi.

Plafond suspendu de la halle des sports

M. Marc Lüthi signale aux membres du Conseil général que les travaux de stabilisation des panneaux du faux plafond suspendu de la halle des sports seront entrepris au cours de la période du 7 au 16 juillet 2010.

Recherche d'agents pour "Belfaux sympa"

Mme Solange Berset, syndique, rappelle qu'une information a paru dans le flash communal pour inviter les personnes intéressées à s'engager comme agents de promotion "Belfaux sympa".

Elle signale aux membres du Conseil général qu'ils recevront au cours de la séance de ce soir un petit document explicatif.

Elle informe les membres du Conseil général du fait que la commission des jeunes a enregistré, à ce jour, une dizaine d'inscriptions pour la fonction d'agent de promotion "Belfaux sympa".

La commission des jeunes souhaite encore trouver une dizaine de personnes pour accomplir cette mission.

Echange avec la commune française de Saint-Martin-d'Auxigny

Mme Solange Berset, syndique, rappelle que le Conseil communal a invité une délégation des autorités de la commune française de Saint-Martin d'Auxigny, lors de la dernière édition de Belfaux-Belfête qui s'est déroulée en juin 2009.

Pour sa part, le Conseil communal s'est rendu dans cette localité au début octobre 2009. Il a aussi décidé de maintenir des contacts avec cette commune et d'inviter officiellement le Conseil municipal ainsi qu'une délégation des sociétés culturelles et sportives au prochain festival bébéMania qui se déroulera à Corminboeuf en novembre 2010.

Gare ferroviaire des TPF

Mme Solange Berset, syndique, rappelle les informations parues dans le journal La Liberté et dans la Feuille officielle concernant la construction d'une nouvelle gare à la station ferroviaire des TPF, à Belfaux.

Le projet prévoit l'allongement et la surélévation du quai, de manière à permettre aux voyageurs d'accéder de plain-pied aux voitures des trains.

La compagnie ferroviaire prévoit également la création d'un passage sous voie pour améliorer la sécurité des usagers et la construction d'une marquise pour abriter les voyageurs qui attendent sur le quai.

Projet de la nouvelle brochure "Belinfo"

Mme Solange Berset, syndique, signale aux membres du Conseil général que le groupe de travail désigné pour l'étude de la nouvelle brochure d'information a siégé à de nombreuses reprises.

Mme Solange Berset présente aux membres du Conseil général le support cartonné à rabats qui contiendra les documents suivants:

- la nouvelle brochure,
- le message de bienvenue de l'autorité communale,
- les informations sur les heures d'ouverture de l'administration communale,
- les informations importantes relatives à l'élimination et au tri des déchets,
- la liste des numéros de téléphones d'urgence,
- la liste des commerçants,
- une feuille volante pour y inscrire des notes d'ordre privé.

Une feuille contenant les offres des commerçants sous la forme de bons d'achats sera insérée dans le support en carton.

Le groupe de travail a également prévu de conserver la même présentation graphique et les mêmes couleurs que celles de la couverture de la nouvelle brochure pour les faire figurer sur les autres publications de la commune.

La distribution de cette nouvelle brochure aux habitants est prévue pour la fin de l'année 2010.

Centrale de chauffage

Mme Solange Berset rappelle aux membres du Conseil général que le Conseil communal a décidé de leur adresser à domicile une information sur l'évolution du dossier de la centrale de chauffage de façon à ce qu'ils puissent en prendre connaissance.

Le Conseil communal est à leur disposition pour répondre aux questions que cet objet pourrait soulever.

5. Renouvellement du mandat de l'organe de révision externe des comptes communaux pour trois ans

Le Président donne la parole à la commission financière pour lui permettre de donner son avis sur le choix de l'organe de révision des comptes communaux qui doit être mandaté par le législatif communal.

Dans son rapport, lu par M. Roland Schmutz, la commission financière rappelle que le mandat de révision avait été confié à la fiduciaire M C M Conseil SA, à Granges-Paccot, pour les comptes des exercices 2007, 2008 et 2009.

Cette société a donné entière satisfaction dans son travail, tant par son sérieux que par sa disponibilité.

L'article 98, alinéa 2, de la loi sur les communes permet le renouvellement du mandat pour une nouvelle période de trois ans au maximum.

La commission financière propose au Conseil général, sur la base de l'offre reçue de M C M Conseil SA qui appliquera les tarifs et conditions actuels, de confier la vérification des comptes communaux des exercices 2010, 2011 et 2012 à cette fiduciaire.

Le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative à ce point de l'ordre du jour et demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur la proposition de la commission financière de confier à nouveau à la fiduciaire MCM Conseil SA, à Granges-Paccot, le mandat de révision des comptes communaux pour les années 2010, 2011 et 2012.

Membres présents	29
Abstention	0
Nombre de voix exprimées	29
Majorité absolue	15
Nombre de voix de membres acceptant de confier à nouveau à la fiduciaire MCM Conseil SA, à Granges-Paccot, le mandat de révision des comptes communaux pour les années 2010, 2011 et 2012	29
Nombre de voix de membres refusant de confier à nouveau à la fiduciaire MCM Conseil SA, à Granges-Paccot, le mandat de révision des comptes communaux pour les années 2010, 2011 et 2012.	0

6. Règlement relatif aux naturalisations

Le Président signale aux membres du Conseil général qu'ils doivent se prononcer sur une modification du règlement concernant les naturalisations qu'ils ont adopté le 2 septembre 2008.

Le Président donne la parole à la commission des naturalisations pour lui permettre d'apporter des informations complémentaires.

Mme Anne-Marie Schmid Kilic rappelle que le Conseil général a déjà été appelé à voter ce règlement le 2 septembre 2008. Ce règlement a été, par la suite, soumis à l'approbation de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts qui ne l'a pas ratifié tel que présenté. Les modifications demandées par le Service de l'état civil et des naturalisations concernent plutôt la forme que le fond.

Le service précité a demandé d'inclure dans le règlement la table des tarifs des émoluments sur laquelle le Conseil général s'est également déterminé.

La deuxième modification concerne l'entrée en vigueur du règlement qui doit correspondre à la date de son approbation par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts et non à la date de l'adoption du règlement par le législatif.

Le Président ouvre la discussion générale.

Par la voix de son porte-parole, M. Dominique Corpataux, le groupe PDC - Futuro se déclare favorable aux précisions de coût des prestations comme formulées dans le nouveau texte du règlement.

Il aimerait cependant formuler deux questions en relation avec ceux-ci, à savoir:

1. Est-ce que l'émolument facturé correspond au coût réel induit de l'administration ?
2. Est-ce que le montant de Fr. 100.00 de l'heure pour une analyse juridique est suffisant pour couvrir les frais ?

Mme Anne-Marie Schmid Kilic répond à l'intervenant que, dans le cadre de la pratique actuelle de la commission des naturalisations, les montants prévus par le tarif intégré au règlement concernant les naturalisations semblent correspondre au coût des prestations fournies. Certains montants prévoient une fourchette qui permet d'adapter le tarif des émoluments au temps consacré au traitement du dossier.

S'agissant du tarif pour une analyse juridique, Mme Anne-Marie Schmid Kilic signale que, jusqu'à ce jour, la commission des naturalisations n'a pas eu à faire appel à des spécialistes en la matière et que les montants indiqués dans le tarif sont les mêmes que ceux qui ont été proposés par le Service de l'état civil et des naturalisations. Ces montants paraissent tout à fait réalistes.

Mme Nicole Aeby-Egger cite la disposition de l'article 8 du règlement qui mentionne ce qui suit: "Au début de chaque période administrative, le Conseil général élit les membres de la Commission communale des naturalisations, pour la durée de la période administrative" et propose de remplacer le terme "période administrative" par "durée de la législature", puisque contrairement à la législature, la période administrative n'est pas définie.

Le Président pose à la commission des naturalisations la question de savoir si elle souhaite s'exprimer à ce propos.

Mme Anne-Marie Schmid Kilic relève que la remarque formulée par Mme Nicole Aeby-Egger, qui par ailleurs est membre de la commission des naturalisations, est pertinente.

Mme Anne-Marie Schmid Kilic demande que le règlement soit complété comme suit sous la rubrique indiquant les émoluments administratifs:

Article 9. Tarifs

Comme les modifications qui doivent être apportées au règlement concernant les naturalisations ne concernent que les articles 8, 9 et 11, le Président propose de ne passer en revue que les titres des chapitres, à moins qu'un membre ne souhaite la lecture du règlement article par article.

Comme aucun membre ne demande la lecture du règlement, article par article, le Président passe en revue les titres des chapitres du règlement concernant les naturalisations qui sont les suivants:

- A. Acquisition du droit de cité communal
- B. Perte du droit de cité communal
- C. Procédure
- D. Commission communale des naturalisations
- E. Emoluments administratifs

Le Président ouvre la discussion de détail après la présentation de chaque chapitre du règlement.

M. Jean-Marc Weber constate que l'article concernant les émoluments administratifs ne porte aucun numéro.

Le Président répond à l'intervenant que cet article porte le numéro 9 et qu'il est intitulé "Tarifs".

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale et la discussion de détail et demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur le règlement relatif aux naturalisations, moyennant la modification proposée par Mme Nicole Aeby-Egger à l'article 8, dont la nouvelle teneur est la suivante: " Au début de chaque législature, le Conseil général élit les membres de la Commission communale des naturalisations, pour la durée de la législature" et l'indication du numéro 9 et du terme "Tarifs" après le chapitre E. Emoluments administratifs.

Le résultat du vote à main levée est le suivant:

Membres présents	29
Abstention	0
Nombre de voix exprimées	29
Majorité absolue	15

Nombre de voix de membres adoptant le règlement relatif aux naturalisations, moyennant la modification proposée par Mme Nicole Aeby-Egger à l'article 8, dont la nouvelle teneur est la suivante: " Au début de chaque législature, le Conseil général élit les membres de la Commission communale des naturalisations, pour la durée de la législature" et l'indication du numéro 9 et du terme "Tarifs" après le chapitre E. Emoluments administratifs.	29
---	----

Nombre de voix de membres refusant le règlement relatif aux naturalisations, moyennant la modification proposée par Mme Nicole Aeby-Egger à l'article 8, dont la nouvelle teneur est la suivante: "Au début de chaque législature, le Conseil général élit les membres de la Commission communale des naturalisations, pour la durée de la législature" et l'indication du numéro 9 et du terme "Tarifs" après le chapitre E. Emoluments administratifs.

0

7. Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux - Modification des statuts

Le Président donne la parole au Conseil communal pour lui permettre d'apporter des informations en plus de celles qui figurent dans le message qu'il a adressé aux membres du Conseil général.

Comme le Conseil communal n'a pas d'informations complémentaires à donner en plus de celles qui figurent dans le message adressé au Conseil général, le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, le Président propose de ne passer en revue que les titres des chapitres, à moins qu'un membre ne souhaite la lecture des statuts article par article.

Comme aucun membre ne demande la lecture des statuts, article par article, le Président passe en revue les titres des chapitres des statuts modifiés de l'association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux qui sont les suivants:

Titre I.	Nom, membres, buts, siège
Titre II.	Organes de l'Association
Titre III.	Finances
Titre IV.	Admissions de nouveaux membres, sortie, dissolution
Titre V.	Dispositions transitoires et finales

Le Président ouvre la discussion de détail après la présentation de chaque chapitre des statuts modifiés.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion de détail et demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur les modifications apportées aux statuts de l'association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux.

Le résultat du vote à main levée est le suivant:

Membres présents	29
Abstention	0
Nombre de voix exprimées	29
Majorité absolue	15

Nombre de voix de membres adoptant les modifications apportées aux statuts de l'association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux.

29

Nombre de voix de membres refusant les modifications apportées aux statuts de l'association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux.

0

8. Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne du Haut Lac français - Modifications des statuts

Le Président donne la parole au Conseil communal pour lui permettre d'apporter des informations en plus de celles qui figurent dans le message qu'il a adressé aux membres du Conseil général.

Comme le Conseil communal n'a pas d'informations complémentaires à donner en plus de celles qui figurent dans le message adressé au Conseil général, le Président ouvre la discussion générale.

M. Dominique Corpataux souhaite connaître la quote-part de la commune de Belfaux aux frais de fonctionnement et aux investissements de l'association.

Mme Solange Berset, syndique, déclare ne pas connaître la quote-part de la commune de Belfaux mais elle est en mesure de communiquer à l'intervenant le nombre d'élèves domiciliés sur le territoire de la commune qui fréquentent des écoles du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français qui est de 103.

Considérant que le coût total du fonctionnement est de Fr. 20'400'000.00 et que le nombre d'élèves domiciliés sur le territoire de la commune de Belfaux qui fréquentent des écoles du CO est de 103 sur un total de 2'631, la quote-part de la commune de Belfaux aux frais de fonctionnement et aux investissements peut être estimée de manière approximative à Fr. 1'000'000.00.

Mme Solange Berset peut, au besoin, communiquer à l'intervenant le chiffre précis qui se trouve dans un dossier à l'administration communale.

M. Dominique Corpataux se déclare satisfait de la réponse donnée à sa question et précise qu'il souhaite connaître cette information en relation avec la possibilité qui est offerte à l'association par les statuts modifiés d'engager une nouvelle dépense jusqu'à concurrence de 10 millions de francs sans la soumettre au référendum obligatoire.

Une dépense de cet ordre représente une part approximative de Fr. 500'000.00 à la charge de la commune de Belfaux.

M. Pascal Marchon constate à l'article 13 du chapitre B une modification qui lui paraît étonnante puisque les directeurs des écoles ne peuvent assister aux séances du comité qu'avec une voix consultative alors que la même disposition prévoit que le comité est notamment composé de deux parents d'élèves avec voix délibérative.

L'intervenant s'étonne de l'introduction de ces nouvelles dispositions et des conséquences qu'elles pourraient entraîner.

Mme Solange Berset répond à l'intervenant que ces nouvelles dispositions des statuts ont fait l'objet de longues discussions lors de l'assemblée des délégués.

En effet, les délégués des communes de Sarine Nord, de la ceinture de la ville et du Haut Lac français ont proposé la constitution d'une commission scolaire au sein de laquelle des parents d'élèves auraient été inclus.

Cependant, les deux avis juridiques dont disposait le comité de direction étaient divergents.

Le premier émanant du Service des communes mentionnait que les parents d'élèves ne devaient pas nécessairement faire partie du comité de direction, puisque les membres composant cet organe sont issus d'autorités qui ont été élues par les citoyens des communes composant l'association du cycle d'orientation.

L'autre avis juridique rédigé par le service juridique de la Direction de l'Instruction publique, de la culture et du sport rappelait que la loi scolaire prévoit que les parents d'élèves font partie des organes décisionnels d'une association.

La majorité de l'assemblée des délégués a souhaité que les parents d'élèves soient représentés au sein du comité de direction et le comité de direction s'est dès lors rallié à cette décision et a pris l'option de tenter de trouver des parents d'élèves qui soient membres d'un organe exécutif ou législatif d'une commune membre.

La parole n'étant plus demandée, le Président propose de ne passer en revue que les titres des chapitres des statuts, à moins qu'un membre souhaite la lecture des statuts article par article.

Comme aucun membre ne demande la lecture des statuts, article par article, le Président passe en revue les titres des chapitres des statuts de l'association du cycle d'orientation de la Sarine Campagne et du Haut Lac français qui sont les suivants:

Titre A et non B comme indiqué	L'assemblée des délégués
Titre B	Le comité de direction
Titre C	Les comités locaux
Titre D	Le directeur
Titre E	L'organe de révision
Chapitre IV	Finances
Chapitre V	Dispositions transitoires et finales

Le Président ouvre la discussion de détail après chaque titre et chaque chapitre des statuts.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion de détail et demande aux membres du Conseil général d'adopter les modifications apportées aux statuts de l'association du cycle d'orientation de la Sarine Campagne et du Haut Lac français.

Le résultat du vote à main levée est le suivant:

Membres présents	29
Abstention	0
Nombre de voix exprimées	29
Majorité absolue	15
Nombre de voix de membres adoptant les modifications apportées aux statuts de l'association du cycle d'orientation de la Sarine Campagne et du Haut Lac français.	29
Nombre de voix de membres refusant les modifications apportées aux statuts de l'association du cycle d'orientation de la Sarine Campagne et du Haut Lac français.	0

9. Société AGY EXPO SA (Forum Fribourg)

a) réduction du capital-actions

Le Président donne la parole au Conseil communal pour lui permettre d'apporter des informations en plus de celles qui figurent dans le message qu'il a adressé aux membres du Conseil général.

Comme le Conseil communal n'a pas d'informations complémentaires à donner en plus de celles qui figurent dans le message adressé au Conseil général, le Président donne la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport lié à cet objet.

Dans son rapport lu par M. Roland Schmutz, la commission financière déclare avoir pris connaissance du message du Conseil communal et, sur la base de cette situation, elle propose au Conseil général d'approuver la réduction de la valeur nominale des actions. Afin d'adapter cette nouvelle valeur, la commission juge qu'il sera nécessaire de procéder à un amortissement de Fr. 12'000.00 sur l'exercice 2010.

Le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, le Président ouvre la discussion de détail.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion de détail et demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur la proposition de réduire le capital-action de la société AGY EXPO SA.

Le résultat du vote à main levée est le suivant:

Membres présents	29
Abstention	0
Nombre de voix exprimées	29
Majorité absolue	15
Nombre de voix de membres acceptant la proposition de réduire le capital-actions de la société AGY EXPO SA.	29
Nombre de voix de membres refusant la proposition de réduire le capital-cation de la société AGY EXPO SA.	0

b) Souscription d'une nouvelle participation au capital-actions

Le président donne la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport lié à cet objet.

Dans son rapport lu par M. Roland Schmutz, la commission financière estime que financièrement cette nouvelle participation de Fr. 20'000.00 au capital-actions d'AGY EXPO SA est possible; toutefois la commission laisse cette décision à l'appréciation du Conseil général.

Le Président ouvre la discussion générale.

Par la voix de son porte-parole, M. Frédéric Brülhart, le groupe PDC – Futuro apporte son soutien à l'augmentation du capital-actions de la société AGY EXPO SA et souhaite que le vote du Conseil général soit positif.

Par la voix de son porte-parole, M. Dominique Schaller, le groupe PS, PCS et Ouvertures trouve que ce centre d'expositions est un acteur important qui assure une belle renommée à Fribourg et sa région et qu'il mérite d'être soutenu par les collectivités publiques, même s'il y a peu d'espoir à escompter un quelconque retour sur investissement.

Le groupe précité propose au Conseil général d'accepter la souscription d'une nouvelle participation au capital-actions.

La parole n'étant plus demandée, le Président ouvre la discussion de détail.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion de détail et demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur la proposition de participer à l'effort d'assainissement de la société AGY EXPO SA par une nouvelle participation au capital-actions à hauteur de Fr. 20'000.00.

Le résultat du vote à main levée est le suivant:

Membres présents	29
Abstention	1
Nombre de voix exprimées	28
Majorité absolue	15
Nombre de voix de membres acceptant la proposition de participer à l'effort d'assainissement de la société AGY EXPO SA par une nouvelle participation au capital-actions à hauteur de Fr. 20'000.00 et votant le crédit et l'emprunt y relatifs	28
Nombre de voix de membres refusant la proposition de participer à l'effort d'assainissement de la société AGY EXPO SA par une nouvelle participation au capital-actions à hauteur de Fr. 20'000.00 et refusant le crédit et l'emprunt y relatifs.	0

10. Collecteurs en système séparatif du quartier Champ Bonnard

Reprise par la commune du secteur C comme équipement de base

Vote du crédit et de l'emprunt y relatifs

Le Président donne la parole au Conseil communal pour lui permettre d'apporter des informations en plus de celles qui figurent dans le message qu'il a adressé aux membres du Conseil général.

Comme le Conseil communal n'a pas d'informations complémentaires à donner en plus de celles qui figurent dans le message adressé au Conseil général, le Président donne la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport lié à cet objet.

Dans son rapport lu par M. Roland Schmutz, la commission financière se déclare d'avis que le développement d'un nouveau quartier nécessite de nouvelles contraintes pour la commune dont celle du transit des eaux. La commission propose au Conseil général d'accepter le crédit et l'emprunt demandés de Fr. 235'000.00 pour cet objet.

Le Président ouvre la discussion générale.

Au nom du groupe PDC - Futuro, M. Alain Bise estime réjouissant de constater le bon déroulement des décisions prises pendant l'équipement du quartier Champ Bonjard, surtout au sujet des collecteurs en système séparatif des eaux claires et des eaux usées qui se sont déroulées selon les phases suivantes:

1. Proposition et crédit pour un redimensionnement des collecteurs traversant le secteur C, suite au dépôt d'un plan d'équipement du nouveau quartier des Grands-Esserts avec, en plus, l'étude de la réalisation d'un bassin de rétention. Proposition acceptée en séance du Conseil général du 6 décembre 2005 et vote de l'emprunt y relatif soutenu intégralement par le groupe PDC - Futuro.
2. Proposition et crédit pour la réalisation d'un bassin de rétention utile pour le quartier Champ Bonjard, le futur quartier des Grands-Esserts et avec la participation de la commune de Corminboeuf. La répartition du coût des équipements d'évacuation et de rétention est dictée sur les bases du rapport Ribi SA, bureau d'hydrologie, qui permet d'appliquer une clé de participation équitable. Proposition acceptée en séance du Conseil général le 5 décembre 2006 et vote de l'emprunt y relatif avec le soutien du groupe PDC - Futuro.
3. Aujourd'hui, une nouvelle proposition est soumise au Conseil général pour la reprise des collecteurs en système séparatif du secteur C comme équipement de base communal afin de pouvoir desservir les terrains sis en amont de la voie ferrée.

A partir du moment où cela devient de l'équipement de base, l'intervenant propose d'établir une convention ou une servitude avec le consortium Champ Bonjard, convention de nature transparente mentionnant la répartition des coûts en cas d'assainissement ou d'interventions futurs.

En fonction de ce qui est écrit dans le message du Conseil communal, le groupe PDC – Futuro prend acte du fait que les parts de la commune de Corminboeuf et de l'hoirie Charles Hirt seront directement payées auprès de la caisse communale, soit un montant total de Fr. 23'984.40.

Le groupe PDC - Futuro se déclare d'avis que le législatif doit accepter ce nouvel équipement car ce n'est qu'une suite logique par rapport aux décisions prises antérieurement, afin que les collecteurs du secteur C deviennent de l'équipement de base communal.

Le groupe précité accepte unanimement cet investissement et l'emprunt y relatif d'un montant de Fr. 235'000.00.

Le Président invite M. Alain Bise à formuler sa proposition au point 14 de l'ordre du jour.

Par la voix de son porte-parole, M. Jean-Marc Bertschy, le groupe PS, PCS et Ouvertures déclare avoir décidé d'apporter son soutien au principe et au crédit relatif à la reprise du tronçon C du collecteur Champ Bonjard comme équipement de base à charge de la commune.

Le Président ouvre la discussion de détail.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion de détail et demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur le principe de la reprise du tronçon C des collecteurs en système séparatif du secteur Champ Bonjard comme équipement de base à charge de la commune et de voter le crédit et l'emprunt y relatifs d'un montant de Fr. 235'000.00.

Le résultat du vote à main levée est le suivant:

Membres présents	29
Abstention	0
Nombre de voix exprimées	29
Majorité absolue	15

Nombre de voix de membres acceptant le principe de la reprise du tronçon C des collecteurs en système séparatif du secteur Champ Bonjard comme équipement de base à charge de la commune et votant le crédit et l'emprunt y relatifs d'un montant de Fr. 235'00.00.	29
---	----

Nombre de voix de membres refusant le principe de la reprise du tronçon C des collecteurs en système séparatif du secteur Champ Bonjard comme équipement de base à charge de la commune et refusant le crédit et l'emprunt y relatifs d'un montant de Fr. 235'00.00.	0
--	---

11. Route cantonale "Givisiez – Grolley – Payerne"

Adaptation au concept Valtraloc du secteur situé entre la porte d'entrée, côté Fribourg et le passage à niveau de la voie TPF Vote du crédit et de l'emprunt y relatifs

Le Président donne la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport lié à cet investissement.

Dans son rapport lu par M. Roland Schmutz, la commission financière demande au Conseil communal que cette réalisation soit intégrée dans le concept global VALTRALOC, qu'elle soit mûrement étudiée afin qu'il n'y ait pas d'investissements ultérieurs supplémentaires liés à cet objet.

Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit et l'emprunt de Fr. 253'500.00.

Le Président donne ensuite la parole au Conseil communal pour lui permettre d'apporter des informations en plus de celles qui figurent dans le message qu'il a adressé aux membres du Conseil général.

M. Claude Page, vice-syndic et responsable des routes, souligne le caractère obligatoire de cet aménagement routier et signale aux membres du Conseil général que le Conseil communal est en possession d'un concept urbanistique pour l'adaptation de la route cantonale au concept Valtraloc.

Le Conseil communal a pris l'option de réaliser ce concept au gré des opportunités et des obligations.

Dans le cas de l'entrée, côté Fribourg, la route cantonale doit être réaménagée afin de permettre l'accrochage du quartier Praz Novy à deux endroits.

M. Claude Page signale qu'une inspection des lieux s'est déroulée au début mai 2010 avec les représentants du Service des ponts et chaussées qui ont exigé que la route cantonale soit adaptée au concept Valtraloc dans ce secteur.

Le projet qui est présenté au législatif est une étape du concept Valtraloc qui a été établi par le bureau d'ingénieurs Team+.

Les détails concernant l'accrochage du quartier Praz Novy à la route cantonale doivent encore être définis.

M. Claude Page relève que le projet d'adaptation de la route cantonale au concept Valtraloc va être coordonné par l'ingénieur mandaté par la commune avec l'ingénieur mandaté par les propriétaires pour l'équipement du quartier.

M. Claude Page signale que les projets liés à la construction des immeubles à plusieurs logements dans ce quartier sont très avancés et que l'emplacement de l'accès à ces bâtiments depuis la route cantonale nécessitera une éventuelle adaptation du projet.

Par la voix de Mme Barbara Dousse, porte-parole, le mouvement Arc-en-ciel se déclare heureux de savoir que l'aménagement définitif du quartier Praz Novy sera réalisé dès cet été 2010. Le groupe soutient par conséquent le réaménagement selon le concept Valtraloc de la route cantonale entre le passage TPF et l'entrée de la localité, côté Fribourg, puisque la commune s'est engagée à réaliser le concept Valtraloc par étapes, en fonction des opportunités.

Cependant, le groupe Arc-en-ciel pose des questions concernant la sortie du quartier sur la route cantonale, en direction de Grolley. Est-ce que les deux sorties esquissées sur le plan remis aux membres du Conseil général sont la solution définitive?

M. Claude Page répond à l'intervenante que la jonction du quartier Praz Novy, côté village, ne permettra que l'accès des véhicules à partir de la route cantonale. Les mouvements de tourner à gauche en provenance de Fribourg ne seront pas autorisés.

S'agissant de la liaison du quartier en direction de Fribourg, cette dernière permettra aux véhicules d'accéder au quartier après avoir quitté la route cantonale et d'accéder à la route cantonale à partir de la route de quartier. Les mouvements de tourner à gauche en provenance de Fribourg seront facilités par la réalisation d'une voie médiane sur la route cantonale.

Mme Nicole Aeby constate qu'aucune piste cyclable ne figure sur la dernière page du document établi par l'ingénieur pour le réaménagement de la route cantonale selon le concept Valtraloc, alors que le descriptif mentionnait une piste cyclable.

M. Claude Page répond à l'intervenante qu'une piste cyclable pourra être intégrée dans la bande de 2.50 m de largeur et que les représentants de la commune vont demander au Service des ponts et chaussées d'examiner la possibilité d'élargir cette bande.

Par la voix de son porte-parole, M. Alain Bise, le groupe PDC – Futuro relève une nouvelle fois que l'adaptation de la route cantonale au concept Valtraloc est un investissement important, voire obligatoire pour la commune de Belfaux. Il est le début de l'application du concept Valtraloc (valorisation de traversée de localité) et tient compte la future liaison avec la route de desserte du quartier de Praz Novy dont ce dernier comprend entre autre le projet de construction du nouveau bâtiment de la banque Raiffeisen.

Le groupe précité observe sur le plan de situation joint à la notice technique que deux routes de desserte débouchent sur la route cantonale. Il est certain que cela améliore le confort de circulation du quartier mais regrette que cette solution n'ait pas été pensée lors de l'élaboration du concept Valtraloc et lors des discussions avec le groupe Valtraloc cantonal qui valide les dossiers.

Le groupe PDC – Futuro n'est pas forcément convaincu de la solution proposée comme telle sans un giratoire, mais seulement avec une bande médiane où les mouvements de tourner à gauche poseront problème.

De plus, des préoccupations, qui se sont exprimées à l'intérieur du groupe, se situent au sujet des trottoirs (largeur/hauteur), bordures franchissables et de la piste cyclable. Bien sûr, un giratoire à trois branches n'est pas dans le standard du canton, mais cela existe, comme preuve, celui de Givisiez.

Le groupe souhaite de la part de la commune qu'elle étudie les possibilités d'un développement complet du secteur. Il le souhaite principalement au quartier d'En La et à son accrochage sur la route cantonale qui pourrait amener d'autres options. Le groupe pense par exemple à un débouché sur la route de desserte du quartier dont il est question ce soir. C'est un élément supplémentaire qui pourrait aboutir à la réalisation d'un giratoire.

Le groupe PDC – Futuro désire obtenir, avant une mise à l'enquête définitive, qu'une solution commune soit trouvée entre les parties concernées au sujet de l'accrochage de la ou des routes privées à la route cantonale. Toutefois, le groupe insiste sur le fait que le Conseil général soit régulièrement informé de l'évolution du projet et que ce dernier puisse également participer aux décisions finales et non pas se retrouver devant le fait accompli.

Pour ne pas retarder le développement du quartier Praz Novy et dans le but d'accorder son soutien au projet de la construction de la banque Raiffeisen, le groupe PDC – Futuro accepte le crédit et l'emprunt relatifs à cet investissement d'un montant de Fr. 253'500.00, TTC, compte tenu des observations précitées.

S'agissant de la demande tendant à obtenir l'étude d'un projet de giratoire, M. Claude Page rappelle aux membres du Conseil général que le Service des ponts et chaussées ne veut pas entrer en matière sur la possibilité de réaliser un tel ouvrage à cet endroit du fait qu'il n'entre pas dans les standards admis en la matière.

M. Dominique Schaller prend acte du refus d'entrer en matière sur cette proposition par le Service des ponts et chaussées mais se déclare d'avis que l'autorité communale devrait insister auprès de ce service du fait que de nombreuses autres communes ont pu réaliser des giratoires n'ayant que trois branches.

L'intervenant cite comme exemple, en plus de la commune de Givisiez, celle de Cormondes sur le territoire de laquelle se trouve un giratoire à trois branches qui relie même à l'axe principal une route desservant un quartier d'habitations.

Cette commune a dû lutter pendant un certain temps pour finalement obtenir satisfaction.

Par la voix de son porte-parole, M. Samuel Thomet, le groupe PS, PCS et Ouvertures souligne que ce projet, qui a pour but de réduire sensiblement la vitesse des véhicules à l'entrée du village, est à tout point de vue une nécessité.

Cependant, le groupe précité estime qu'il sera quand même difficile pour les habitants du nouveau quartier d'entrer sur la route cantonale principalement pour se diriger en direction de Grolley.

Le groupe précité est d'avis qu'un giratoire serait beaucoup plus efficace qu'une simple présélection.

Malgré cela, le groupe PS, PCS et Ouvertures invite les membres du Conseil général à soutenir le projet et, par conséquent, à accepter le crédit.

M. Jean-Marc Bertschy se déclare d'avis que le Conseil communal doit conserver une certaine marge de manœuvre, voire une certaine souplesse dans l'adaptation de ce tronçon de route au concept Valtraloc, afin de lui permettre de trouver la meilleure solution possible, notamment celle qui devrait permettre la réalisation rapide du bâtiment de la banque Raiffeisen afin d'obtenir que cet établissement bancaire maintienne son siège sur le territoire de la commune et qu'il libère le bâtiment dont la commune a besoin pour installer son administration.

Le Président donne ensuite la parole au Conseil communal pour lui permettre d'apporter des informations complémentaires.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion de détail et demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur le principe de l'adaptation au concept Valtraloc du tronçon de la route cantonale situé entre l'entrée de la localité, côté Fribourg, et le passage à niveau TPF et de voter le crédit et l'emprunt y relatifs de Fr. 253'500.00.

Membres présents	29
Abstention	0
Nombre de voix exprimées	29
Majorité absolue	15

Nombre de voix de membres acceptant le principe de l'adaptation au concept Valtraloc du tronçon de la route cantonale situé entre l'entrée de la localité, côté Fribourg, et le passage à niveau TPF et votant le crédit et l'emprunt y relatifs de Fr. 253'500.00.	28
---	----

Nombre de voix de membres refusant le principe de l'adaptation au concept Valtraloc de la route cantonale sur le tronçon situé entre l'entrée de la localité, côté Fribourg, et le passage à niveau TPF et refusant le crédit et l'emprunt y relatifs de Fr. 253'500.00.	1
--	---

12. Comptes 2009

Pour l'entrée en matière et l'explication générale des comptes 2009, le Président donne la parole à Mme Anne-Lise Meyer, responsable des finances.

Résultat

Mme Anne-Lise Meyer informe les membres du Conseil général du fait que le compte de fonctionnement 2009 laisse apparaître un bénéfice de Fr. 589.25 après des amortissements ordinaires et obligatoires de Fr. 375'524.00, des amortissements supplémentaires de Fr. 101'239.20 et une constitution de provision de Fr. 50'000.00.

Finances et impôts (revenu)

Le chapitre des finances enregistre une légère progression de 2.4%, due principalement aux impôts sur les mutations.

Evolution des charges par rapport au budget

Les charges qui lient la commune au canton ont baissé de 6%. Cette différence se retrouve spécialement dans le compte de l'école enfantine (le nombre d'ouverture de classes de 2^{ème} année d'école enfantine a été inférieur aux prévisions et certains travaux d'agrandissement de l'Hôpital fribourgeois planifiés pour l'année 2009 ont été reportés en 2010).

Les charges qui lient la commune aux associations de communes sont conformes au budget.

Répartition des charges par dicastères

<u>Chapitre</u>	<u>Pourcentage</u>
Administration générale	9%
Ordre public	5%
Enseignement et formation	36%
Culte, culture et loisirs	4%
Santé	8%
Affaires sociales	12%
Transports et communications	6%
Protection et aménagement de l'environnement	11%
Economie	1%
Finances et impôts	<u>8%</u>
T o t a l	100%
	====

Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement de la commune s'élève à Fr. 527'352.45 en 2009.

Investissements

Le compte des investissements boucle avec un total de charges Fr. 1'051'497.80 et un total de revenus de Fr. 376'744.55, soit un résultat négatif de Fr. 674'753.35.

Dette

Grâce aux amortissements opérés ces dernières années, ainsi qu'au versement d'un acompte de Fr. 362'599.00 de la part du consortium Champ Bonjard, la dette de la commune s'élève à Fr. 4'499'308.79 au 31 décembre 2009.

Dette par habitant

La dette par habitant s'élève à Fr. 1'858.45 au 31 décembre 2009.

Le Président donne la parole à la fiduciaire M C M Conseil SA pour la présentation du rapport de vérification des comptes de l'année 2009.

M. Jacques Cériani, expert-réviseur, relève qu'en sa qualité d'organe de révision, la fiduciaire MCM Conseil a vérifié les comptes annuels de la commune pour l'année 2009 pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal, alors que la mission de la fiduciaire mandatée consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant.

L'organe de révision atteste qu'il remplit les exigences légales d'indépendance, ce conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution.

En matière de qualifications, la fiduciaire M C M Conseil global a obtenu l'agrément provisoire de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision. M. Jacques Cériani, expert-réviseur, a dirigé la révision des comptes de la commune.

La révision a été effectuée selon les normes de la profession. L'organe de révision a consigné les résultats détaillés de la vérification des comptes dans le formulaire établi par le Service des communes.

Selon l'appréciation de l'organe de révision, les comptes annuels sont conformes à la loi. Il recommande au Conseil général d'approuver les comptes annuels qui lui sont soumis, présentant au compte de fonctionnement un excédent de produits de Fr. 589.25 et au compte des investissements un excédent de charges de Fr. 674'753.35.

M. Jacques Cériani profite de l'occasion qui lui est offerte pour remercier la commission financière d'avoir fait la proposition de renouveler auprès de la fiduciaire qu'il représente le mandat de révision des comptes communaux des trois prochaines années et au Conseil général d'avoir accepté cette proposition.

Le Président donne la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport concernant l'examen des comptes de fonctionnement et d'investissements de l'année 2009.

Dans son rapport lu par M. Roland Schmutz, la commission financière rappelle que la nouvelle loi sur les communes impose la vérification des comptes par un organe de révision externe mais qu'elle se réserve les tâches consistant à examiner les décomptes d'investissements et à contrôler les conditions du taux des emprunts.

Emprunt de 3,5 millions de francs

La commission signale que cinq établissements bancaires ont été consultés et que le Conseil communal a attribué l'emprunt au taux le plus favorable pour la commune, soit au taux de 0,78%

Décomptes finaux d'investissements

La commission a examiné les différents décomptes et a constaté des dépassements de crédits pour certains investissements mais ceux-ci sont expliqués dans les messages du Conseil communal. Un rapport par objet est établi par la commission financière.

Alors que le budget 2009 prévoyait un excédent de charges de Fr. 369'160.00, les comptes de fonctionnement laissent apparaître un bénéfice de Fr. 589.25 en tenant compte d'amortissements ordinaires de Fr. 375'524.00, d'amortissements supplémentaires de Fr. 101'239.20 et d'une réserve de Fr. 50'000.00. Le cash flow est de Fr. 527'352.45.

L'évolution de la dette au 31.12.2009 est de Fr. 4'499'308.79, soit Fr. 1'858.45 par habitant, en retrait de 3.7% par rapport à l'exercice précédent.

La commission salue les efforts du Conseil communal et le félicite pour l'obtention de ces résultats positifs, pour la bonne prévision des recettes et la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Il apparaît aussi une prise de conscience pour les charges liées par les différents partenaires.

La commission financière, ayant pris connaissance du rapport de l'organe de révision, le préavise favorablement (art. 97 al. let c bis Lco) et propose au Conseil général d'approuver les comptes.

Le Président ouvre la discussion générale relative aux comptes de fonctionnement 2009.

Par la voix de son porte-parole, M. Dominique Schaller, le groupe PS, PCS et Ouvertures tient à féliciter le Conseil communal pour la bonne tenue des comptes et les résultats positifs enregistrés. Il propose au Conseil général de les approuver.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne la parole Mme Anne-Lise Meyer pour la présentation des chapitres 0 à 9 du plan comptable.

Mme Anne-Lise Meyer signale aux membres du Conseil général que des explications figurent dans la brochure des comptes 2009 qui leur a été adressée avant la séance et déclare être à leur disposition pour répondre à leurs questions.

0. Administration

Total des charges	Fr. 775'345.45
Total des revenus	Fr. 117'318.90

Le Président ouvre la discussion de détail.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion de détail relative au chapitre 0.

1. Ordre public

Total des charges	Fr. 465'450.75
Total des revenus	Fr. 416'163.70

Le Président ouvre la discussion de détail.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion de détail relative au chapitre 1.

2. Enseignement et formation

Total des charges	Fr. 3'369'213.55
Total des revenus	Fr. 130'426.80

Le Président ouvre la discussion de détail.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion de détail relative au chapitre 2.

3. Culte, culture et loisirs

Total des charges	Fr.	322'114.55
Total des revenus	Fr.	40'520.20

Le Président ouvre la discussion de détail.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion de détail relative au chapitre 3

4. Santé

Total des charges	Fr.	712'434.50
Total des revenus	Fr.	37'783.10

Le Président ouvre la discussion de détail.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion de détail relative au chapitre 4.

5. Affaires sociales

Total des charges	Fr.	1'165'858.80
Total des revenus	Fr.	7'344.50

Le Président ouvre la discussion de détail.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion de détail relative au chapitre 5.

6. Transports et communications

Total des charges	Fr.	545'525.70
Total des revenus	Fr.	55'611.50

Le Président ouvre la discussion de détail.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion de détail relative au chapitre 6.

7. Protection et aménagement de l'environnement

Total des charges	Fr.	990'649.30
Total des revenus	Fr.	889'313.86

Le Président ouvre la discussion de détail.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion de détail relative au chapitre 7.

8. Economie

Total des charges	Fr.	61'158.95
Total des revenus	Fr.	6'831.35

Le Président ouvre la discussion de détail.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion de détail relative au chapitre 8.

9. Finances et impôts

Total des charges	Fr.	689'849.61
Total des revenus	Fr.	7'396'876.50

Le Président ouvre la discussion de détail.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion de détail relative au chapitre 9.

Le Président rappelle aux membres du Conseil général qu'ils seront appelés à voter sur le compte de fonctionnement 2009, une fois qu'ils auront examiné tous les décomptes définitifs des investissements 2009.

b) Compte des investissements 2009

Le Président donne la parole à Mme Anne-Lise Meyer, responsable des finances, pour la présentation des investissements 2009.

Mme Anne-Lise Meyer signale aux membres du Conseil général que le compte d'investissements 2009 boucle avec un total de charge de Fr. 1'051'497.80 et un total de revenus de Fr. 376'744.55, soit avec un résultat négatif de Fr. 674'753.35.

2. Enseignement et formation	Fr.	84'866.15	
3. Culte, culture et loisirs	Fr.	65'127.90	
6. Transports et communications	Fr.	337'738.90	
7. Protection et aménagement de l'environnement	Fr.	<u>563'764.95</u>	<u>Fr. 376'755.55</u>
T o t a u x	Fr.	1'051'497.90	Fr. 376'744.55
Excédent de charges			Fr. 674'753.35

Les décomptes définitifs relatifs aux investissements suivants seront présentés aux membres du Conseil général séparément:

Compte no 210.506.0 - Achat du bus scolaire

Le Président donne la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport lié au décompte de l'achat du nouveau bus scolaire.

Dans son rapport lu par M. Roland Schmutz, la commission financière déclare avoir pris connaissance avec satisfaction que le coût définitif du bus est inférieur au budget voté.

Le Président ouvre la discussion de détail.

Par la voix de son porte-parole, M. Frédéric Brülhart, le groupe PDC – Futuro déclare avoir pris acte avec satisfaction du fait que l'économie réalisée lors de l'acquisition du nouveau bus scolaire avoisine le montant de Fr. 15'000.00.

Toutefois, le groupe s'est posé la question de l'opportunité d'équiper ce véhicule d'une porte latérale automatique dont l'option n'a malheureusement pas été jugée nécessaire.

Selon les renseignements pris par l'intervenant auprès d'un garagiste local, la plus-value pour une porte latérale aurait été de l'ordre de Fr. 6'500.00, TVA comprise.

L'intervenant pose la question de savoir pourquoi une telle option n'a pas été retenue.

Mme Andréa Wassmer signale aux membres du Conseil général que l'option de la porte latérale n'a pas été retenue du fait que son fonctionnement pose problème en hiver.

M. Frédéric Brülhart déclare avoir aussi pensé que cette problématique est à l'origine du renoncement à la porte latérale automatique mais relève que le garagiste qui l'a renseigné sur cet objet l'a assuré que le fonctionnement des portes automatiques de véhicules ne pose aucun problème particulier en hiver, puisque le mécanisme se trouve à l'intérieur du véhicule et ne subit dès lors pas l'influence du froid ou de la neige.

M. Frédéric Brülhart se déclare d'avis qu'un tel équipement aurait été très apprécié par les conducteurs du véhicule et les enfants transportés.

L'intervenant ajoute que la porte automatique d'un véhicule peut également être actionnée manuellement.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion de détail et demande aux membres du Conseil général d'approuver le décompte définitif de l'achat du bus scolaire d'un montant de Fr. 60'054.40.

Le résultat du vote à main levée est le suivant :

Crédit voté le 9 décembre 2008	Fr. 75'000.00
Coût effectif du nouveau bus scolaire	<u>Fr. 65'054.40</u>
Montant inférieur au crédit voté	Fr. 14'945.60
	=====

Le résultat du vote à main levée est le suivant :

Membres présents	29
Abstention	1
Nombre de voix exprimées	28
Majorité absolue	15
Nombre de voix de membres approuvant le décompte définitif de Fr. 65'054.40 pour l'achat du bus scolaire.	28
Nombre de voix de membres refusant le décompte définitif de Fr. 65'054.40 pour l'achat du bus scolaire.	0

Compte no 62.501.10

Décompte définitif de l'éclairage public du Champ Bonjard

Vote du crédit complémentaire

Le Président donne la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport lié à cet investissement.

Dans son rapport lu par M. Roland Schmutz, la commission déclare avoir pris connaissance des raisons du dépassement, en l'occurrence l'oubli d'avoir prévu le coût des fouilles, et propose au Conseil général d'accepter ce dépassement.

Le Président ouvre la discussion générale.

Mme Anne-Marie Schmid Kilic désire, d'une part, connaître les raisons qui ont fait que le poste relatif aux fouilles de l'ordre de Fr. 20'000.00 a été omis par l'ingénieur mandaté et souhaite, d'autre part, savoir pourquoi ce poste oublié par l'ingénieur a échappé au contrôle du Conseil communal.

M. Claude Page tente d'expliquer les raisons de ce dépassement par le fait que le Conseil communal a aussi été surpris, lorsque la direction des travaux l'a informé du fait que le coût de l'installation de l'éclairage public du quartier Champ Bonjard était supérieur de plus de Fr. 20'000.00 au coût estimé.

Le Conseil communal est intervenu auprès du consortium Champ Bonjard pour tenter d'obtenir des explications.

L'ingénieur mandaté par la commune pour établir l'estimation du coût de la pose de l'éclairage public dans ce quartier a reconnu avoir oublié, dans le devis, l'estimation du coût des travaux de fouilles pour la pose des tubes d'alimentation électrique.

Le Conseil communal n'a pas remarqué que le coût des fouilles nécessaires à la pose des tubes d'alimentation de l'éclairage public ne figurait pas dans le devis puisque, seul le coût des socles destinés à recevoir les candélabres y était prévu.

M. Claude Page relève que, lors de la séance au cours de laquelle le message a été présenté au Conseil général pour obtenir le vote du crédit et de l'emprunt y relatifs, aucun membre n'a formulé de remarque à ce propos.

M. Jean-Paul Meyer se déclare d'accord avec le fait qu'aucune remarque n'a été formulée lorsque le message relatif à cet investissement a été présenté au Conseil général mais relève que le texte de ce message mentionnait que le coût de l'ensemble des travaux d'installation de l'éclairage public, y compris les fouilles et le façonnage des socles, est estimé à Fr. 12'000.00.

M. Jean-Paul Meyer est d'avis que les membres du Conseil général ne pouvaient que difficilement remarquer que le coût des fouilles n'était pas indiqué dans le devis, puisqu'une rubrique de ce document indiquait un montant prévu pour cet objet.

Mme Anne-Marie Schmid Kilic relève que le dépassement de crédit de plus de Fr. 20'000.00 n'est pas un détail puisqu'il représente une augmentation de l'ordre de 25% du coût de l'éclairage de ce quartier.

L'intervenante ne se déclare que partiellement satisfaite de l'explication donnée et relève que les choses désagréables à communiquer peuvent être évitées si le Conseil communal s'entoure de spécialistes à qui il peut faire appel, s'il ne dispose pas des compétences suffisantes, comme par exemple celle de s'assurer que tous les éléments indispensables à l'exécution d'un projet figurent dans un devis.

M. Claude Page confirme que le détail des éléments concernant l'éclairage public du quartier Champ Bonjard qui accompagnait le message soumis au Conseil général par le Conseil communal prévoyait un montant pour les travaux de génie civil.

Le conseiller communal responsable des routes a cherché à savoir si ces travaux avaient fait l'objet d'un message par lequel le Conseil communal aurait demandé au Conseil général de se prononcer sur les travaux prévus en première étape, puis sur un autre message qui aurait concerné une deuxième, voire une troisième étape.

M. Jean-Marc Weber est conscient du problème engendré par ce dépassement de crédit et pose la question de savoir si la commune ne pourrait pas obtenir de compensation, lorsque des erreurs sont commises dans l'exécution d'un mandat.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion de détail et demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur le décompte définitif de l'installation de l'éclairage public du quartier Champ Bonjard d'un montant de Fr. 95'813.40 et de voter le crédit complémentaire et l'emprunt y relatif d'un montant de Fr. 20'813.40.

Le résultat du vote à main levée est le suivant :

Crédit voté le 09.12.2008	Fr. 75'000.00
Coût effectif de l'installation de l'éclairage public	<u>Fr. 95'813.40</u>
 Dépassement du crédit voté	 Fr. 20'813.40 =====

Le résultat du vote à main levée est le suivant :

Membres présents	29
Abstentions	7
Nombre de voix exprimées	22
Majorité absolue	14

Nombre de voix de membres approuvant le décompte définitif de l'installation de l'éclairage public du quartier Champ Bonjard d'un montant de Fr. 95'813.40 et votant le crédit complémentaire et l'emprunt y relatif d'un montant de Fr. 20'813.40.	20
---	----

Nombre de voix de membres refusant le décompte définitif de l'installation de l'éclairage public du quartier Champ Bonjard d'un montant de Fr. 95'813.40 et refusant le crédit complémentaire et l'emprunt y relatif d'un montant de Fr. 20'813.40.	2
---	---

Compte 70.501.4

Décompte définitif de l'adduction d'eau potable du quartier Champ Bonjard

Vote du crédit complémentaire pour l'extension en direction du Remblai

Le Président invite les membres du législatif participant à la séance de ce soir, qui auraient en relation avec l'objet présenté un intérêt particulier pour eux-mêmes ou pour des personnes avec lesquelles ils se trouvent dans un rapport étroit d'alliance, d'obligation ou de dépendance, de bien vouloir se récuser.

M. Frédéric Brülhart, exploitant de l'entreprise qui procéda à l'installation du réseau d'eau du quartier, se récuse pour les délibérations et la décision liées à cet investissement.

Le Président donne la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport relatif au décompte définitif de cet investissement.

Dans son rapport lu par M. Roland Schmutz, la commission financière déclare avoir pris acte du fait que le dépassement de crédit de Fr. 12'868.00 est lié à une extension possible du quartier et propose d'accepter le crédit complémentaire.

Le Président ouvre la discussion de détail.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion détail et demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur le décompte définitif du coût de l'adduction d'eau du quartier Champ Bonjard d'un montant de Fr. 107'718.00 et de voter le crédit complémentaire de Fr. 12'868.00 et l'emprunt y relatif pour l'extension de l'adduction d'eau en direction du Remblai.

Le résultat du vote à main levée est le suivant :

Crédit voté le 14 décembre 2006	Fr. 94'850.00
Coût effectif de l'adduction d'eau potable du quartier	<u>Fr. 107'718.00</u>
Dépassement du crédit voté	Fr. 12'868.00 =====
Membres présents	28
Abstention	0
Nombre de voix exprimées	28
Majorité absolue	15
Nombre de voix de membres approuvant le décompte définitif du coût de l'adduction d'eau du quartier Champ Bonjard d'un montant de Fr. 107'718.00 et votant le crédit complémentaire de Fr. 12'868.00 et l'emprunt y relatif pour l'extension de l'adduction d'eau en direction du Remblai.	28
Nombre de voix de membres refusant le décompte définitif du coût de l'adduction d'eau du quartier Champ Bonjard d'un montant de Fr. 107'718.00 et refusant le crédit complémentaire de Fr. 12'868.00 et l'emprunt y relatif pour l'extension de l'adduction d'eau en direction du Remblai.	0

Compte no 70.501.6

Décompte définitif du remplacement de la conduite d'eau potable le long de la route de Chésopelloz

Vote du crédit complémentaire

M. Frédéric Brülhart, exploitant de l'entreprise qui procédé au remplacement de la conduite d'eau le long de la route communale, s'est récusé pour les délibérations et la décision liées à cet investissement.

Le Président donne la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport relatif au décompte définitif de cet investissement.

Dans son rapport lu par M. Roland Schmutz, la commission financière relève que les frais supplémentaires sont liés à des éléments imprévisibles et propose d'accepter le crédit complémentaire.

Le Président ouvre la discussion de détail.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion de détail et demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur le décompte définitif du coût du remplacement de la conduite d'eau potable le long de la route de Chésopelloz de Fr. 43'805.05 et de voter le crédit complémentaire de Fr. 13'805.05 et l'emprunt y relatif.

Crédit voté le 6 décembre 2005	Fr. 30'000.00
Coût effectif du remplacement de la conduite d'eau potable le long de la route de Chésopelloz	<u>Fr. 43'805.05</u>
Dépassement du crédit voté	Fr. 13'805.05 =====

Le résultat du vote à main levée est le suivant :

Membres présents	28
Abstentions	2
Nombre de voix exprimées	26
Majorité absolue	14

Nombre de voix de membres approuvant le décompte définitif du coût du remplacement de la conduite d'eau potable le long de la route de Chésopelloz de Fr. 43'805.05 et votant le crédit complémentaire de Fr. 13'805.05 et l'emprunt y relatif.	26
---	----

Nombre de voix de membres refusant le décompte définitif du coût du remplacement de la conduite d'eau potable le long de la route de Chésopelloz de Fr. 43'805.05 et refusant le crédit complémentaire de Fr. 13'805.05 et l'emprunt y relatif.	0
---	---

Compte no 70.506.0

Décompte définitif de l'achat des compteurs d'eau avec dispositif de relevé par radio et système de transmission des données au système informatique

A partir de ce point de l'ordre du jour, M. Frédéric Brülhart participe à nouveau aux délibérations du Conseil général.

Le Président donne la parole au Conseil communal pour lui permettre d'apporter des informations complémentaires.

M. Marc Lüthi signale aux membres du Conseil général que le personnel édilitaire a installé quatre cent septante-cinq nouveaux compteurs chez les abonnés et que le service des eaux dispose d'une réserve d'environ quarante compteurs.

Il rappelle aux membres du Conseil général que le remplacement de ces compteurs a été effectué par les collaborateurs de l'édilité et du service technique au cours des années 2008 et 2009.

M. Marc Lüthi relève au passage le travail remarquable réalisé par le personnel communal et l'économie substantielle que la commune a ainsi réalisée.

Les travaux se sont déroulés sans problèmes particuliers et les nouveaux compteurs équipés d'un système de relevé par radio fonctionnent.

Le Président donne la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport relatif au décompte définitif de cet investissement.

Dans son rapport lu par M. Roland Schmutz, la commission propose d'accepter le léger dépassement du crédit voté.

Le Président ouvre la discussion de détail.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion de détail et demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur le décompte définitif de l'achat des compteurs d'eau avec système de relevé par radio de Fr. 186'849.45, alors que le crédit voté est de Fr. 185'000.00.

Crédit voté le 5 décembre 2006	Fr. 185'000.00
Coût effectif des compteurs d'eau	Fr. 186'849.45
Dépassement du crédit voté	Fr. 1'849.45 =====

Le résultat du vote à main levée est le suivant :

Membres présents	29
Abstention	0
Nombre de voix exprimées	29
Majorité absolue	15

Nombre de voix de membres approuvant le décompte définitif de l'achat des compteurs d'eau avec système de relevé par radio de Fr. 186'849.45.	29
---	----

Nombre de voix de membres refusant le décompte définitif de l'achat des compteurs d'eau avec système de relevé par radio de Fr. 186'849.45.	0
---	---

Compte No 710.501.0

Décompte définitif des collecteurs en système séparatif

Tronçon « Champ Bonjard – collecteur AESC vallon de la Sonnaz »

Vote du crédit complémentaire

Le Président donne la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport relatif au décompte définitif de cet investissement.

Dans son rapport lu par M. Roland Schmutz, la commission financière se déclare d'avis que le léger dépassement du crédit voté est dû aux variations économiques, étant donné la durée des travaux. La commission relève que, malgré cela le budget a été maîtrisé ; elle propose d'accepter le crédit complémentaire.

Le Président ouvre la discussion générale de détail.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion de détail et demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur le décompte définitif des collecteurs en système séparatif posés sur le tronçon situé entre le quartier Champ Bonjard et le collecteur AESC traversant le vallon de la Sonnaz de Fr. 455'855.05 et de voter le crédit complémentaire et l'emprunt y relatif de Fr. 6'855.05.

Crédit voté le 30 mars 2004	Fr. 384'000.00
Crédit voté le 6 décembre 2005	Fr. 65'000.00
Crédit total	Fr. 449'000.00

Coût effectif des collecteurs en système séparatif sur le tronçon situé entre le quartier « Champ Bonjard et le collecteur AESC traversant le vallon de la Sonnaz	Fr. 455'855.05
---	----------------

Dépassement du crédit voté	Fr. 6'855.05
	=====

Le résultat du vote à main levée est le suivant:

Membres présents	29
Abstention	0
Nombre de voix exprimées	29
Majorité absolue	15

Nombre de voix de membres approuvant le décompte définitif des collecteurs en système séparatif posés sur le tronçon situé entre le quartier Champ Bonjard et le collecteur AESC traversant le vallon de la Sonnaz de Fr. 455'855.05 et de voter le crédit complémentaire et l'emprunt y relatif de Fr. 6'855.05.	29
---	----

Nombre de voix de membres refusant le décompte définitif des collecteurs en système séparatif posés sur le tronçon situé entre le quartier Champ Bonjard et le collecteur AESC traversant le vallon de la Sonnaz de Fr. 455'855.05 et refusant le crédit complémentaire et l'emprunt y relatif de Fr. 6'855.05.	0
---	---

Compte no 710.501.3

Décompte définitif de l'aménagement de l'étang de rétention des eaux claires en bordure de la Sonnaz

Le Président donne la parole à la commission financière pour la présentation de son rapport relatif au décompte définitif de cet investissement.

Dans son rapport lu par M. Roland Schmutz, la commission financière constate avec satisfaction que le coût final est inférieur au crédit voté et propose d'accepter le décompte.

Le Président ouvre la discussion de détail.

Par la voix de Mme Anne-Marie Schmid Kilic, porte-parole, le groupe PS, PCS et Ouvertures déclare se réjouir de constater qu'effectivement les coûts effectifs de la réalisation de ce bassin de rétention sont largement inférieurs à ceux qui étaient estimés et désire connaître les raisons de la différence finale.

M. Jean-Bernard Schenevey déclare se souvenir que, lors de l'ouverture des offres déposées pour la réalisation de cet ouvrage, l'offre de l'entreprise Brodard SA, qui a obtenu l'adjudication des travaux, était nettement plus avantageuse que celles des autres entreprises soumissionnaires.

M. Jean-Bernard Schenevey pense que le marché des travaux de génie civil se trouvait, au moment où l'appel d'offres a été lancé pour la réalisation de cet ouvrage, dans une situation qui coïncidait avec le fait qu'une entreprise en recherche de travail a établi l'offre relative à l'exécution de cet étang de rétention de manière à ce qu'elle obtienne le mandat d'exécution.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion de détail et invite les membres du Conseil général à se prononcer sur le décompte définitif de l'étang de rétention des eaux claires aménagé en bordure de la Sonnaz d'un montant total de Fr. 199'109.85, duquel seront déduites les participations de tiers pour un montant de Fr. 122'773.00.

Crédit voté le 5 décembre 2006	Fr. 275'500.00
Coût effectif de l'étang de rétention	<u>Fr. 199'109.85</u>

Crédit non utilisé	Fr. 76'390.15
--------------------	---------------

Coût effectif de l'étang de rétention		Fr. 199'109.85
Part de la commune de Corminboeuf	Fr. 30'723.00	
Part du quartier des Grands-Esserts	Fr. 9'538.00	
Part de route de la Sonnaz	Fr. 3'823.00	
Part du quartier Champ Bonjard	Fr. 78'689.00	Fr. 122'773.00
Solde à charge de la commune		Fr. 76'336.85 =====

Le résultat du vote à main levée est le suivant :

Membres présents	29
Abstention	0
Nombre de voix exprimées	29
Majorité absolue	15

Nombre de voix de membres approuvant le décompte définitif de l'étang de rétention des eaux claires aménagé en bordure de la Sonnaz d'un montant total de Fr. 199'109.85, duquel seront déduites les participations de tiers pour un montant de Fr. 122'773.00.	29
---	----

Nombre de voix de membres refusant de l'étang de rétention des eaux claires aménagé en bordure de la Sonnaz d'un montant total de Fr. 199'109.85, duquel seront déduites les participations de tiers pour un montant de Fr. 122'773.00.	0
---	---

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale et la discussion de détail et demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur les comptes de fonctionnement et d'investissements 2009.

1. Compte de fonctionnement

Total des revenus	Fr. 9'098'190.41
Total des charges	<u>Fr. 9'097'601.16</u>
Excédent de produits	Fr. 589.25 =====

2. Compte des investissements

Total des charges	Fr. 1'051'497.90
Total des revenus	<u>Fr. 376'744.55</u>
Excédent de charges	Fr. 674'753.35 =====

Le résultat du vote à main levée est le suivant :

Membres présents	29
Abstention	0
Nombre de voix exprimées	29
Majorité absolue	15
Nombre de voix de membres approuvant les comptes de fonctionnement et d'investissements 2009.	29
Nombre de voix de membres refusant les comptes de fonctionnement et d'investissements 2009.	0

13. Rapport de gestion 2009

Le Président rappelle que le Conseil général n'approuve pas le rapport de gestion mais qu'il en prend connaissance.

Le Président signale aux membres du Conseil général qu'ils ont reçu de la part du Conseil communal, après l'envoi du rapport de gestion, un complément d'informations concernant la commission de jeunesse, la commission des naturalisations et le consortium Champ Bonjard.

Le Président demande au Conseil communal s'il souhaite apporter des informations en plus de celles figurant dans le rapport de gestion 2009.

Comme le Conseil communal n'a pas d'informations complémentaires à donner en plus de celles figurant dans le rapport de gestion, le Président ouvre la discussion générale.

Par la voix de Mme Rose-Marie Probst, porte-parole, le groupe PDC – Futuro déclare avoir pris connaissance avec grand intérêt du rapport de gestion 2009 lors de sa séance de préparation et, d'un commun avis, se plaît à relever l'importance et la précision des événements qui s'y trouvent consignés. Avec le complément d'informations qui a été transmis par la suite aux membres du législatif, le groupe PDC – Futuro ne peut que se déclarer satisfait de ce rapport.

C'est avec curiosité et satisfaction que les membres du groupe PDC – Futuro ont pris connaissance de la progression dans les dossiers et les tâches du Conseil communal, ainsi que du travail qui est effectué au sein des commissions communales.

Ainsi, le groupe précité tient à féliciter le Conseil communal pour la réalisation de ce rapport et adresse ses félicitations au personnel du secrétariat communal pour la présentation de ce document qui est belle et bien ordonnée.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale relative au rapport de gestion 2009 et considère ce faisant que les membres du Conseil général ont pris acte de son contenu.

14. Propositions

Le Président ouvre la discussion générale.

Proposition de rétablir la contribution immobilière à 2.5 o/oo de valeur fiscale des immeubles

Par la voix de son porte-parole, M. Dominique Corpataux, le groupe PDC – Futuro souhaite proposer à nouveau au Conseil communal d'étudier le rétablissement de la contribution immobilière à 2.5 o/oo de la valeur fiscale des immeubles.

En effet, la nouvelle péréquation financière qui laisse envisager un revenu supplémentaire de plus de Fr. 600'000.00, ainsi que les bons résultats des exercices précédents permettent à la commune d'envisager cette mesure et de répondre ainsi à la promesse faite en 2001 de rétablir cette taxe au niveau précédent, dès que possible. Le manque à gagner sera de l'ordre de Fr. 130'000.00.

Le groupe PDC – Futuro demande aux membres du Conseil général de transmettre cette proposition au Conseil communal, de sorte qu'il puisse étudier cette mesure pour le budget 2011.

Le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et invite les membres du Conseil général à se prononcer sur le principe de soumettre pour étude au Conseil communal la proposition du groupe PDC - Futuro d'examiner la possibilité de rétablir la contribution immobilière à 2.5 o/oo de la valeur fiscale des immeubles.

Le résultat du vote à main levée est le suivant:

Membres présents	29
Abstention	0
Nombre de voix exprimées	29
Majorité absolue	15

Nombre de voix de membres acceptant de transmettre au Conseil communal pour étude la proposition du groupe PDC - Futuro d'examiner la possibilité de rétablir la contribution immobilière à 2.5 o/oo de la valeur fiscale des immeubles.	29
--	----

Nombre de voix de membres refusant de transmettre au Conseil communal pour étude la proposition du groupe PDC – Futuro d'examiner la possibilité de rétablir la contribution immobilière à 2.5 o/oo de la valeur fiscale des immeubles.	0
---	---

Proposition du groupe Arc-en-ciel concernant l'élimination des eaux parasites transitant par les collecteurs d'eau usée

Par la voix de son porte-parole, M. Jean-Paul Meyer, le groupe Arc-en-ciel, relève que le rapport de gestion 2009 du Conseil communal, joint à la convocation de la séance de ce soir, mentionne aux pages 36 et 37 que les travaux effectués par la commune de Belfaux pour éliminer les eaux parasites ont conduit à une diminution annuelle d'environ Fr. 40'000.00 des frais de fonctionnement de la station d'épuration de Pensier.

Le groupe précité se déclare très satisfait de ce résultat et se déclare persuadé qu'il faut continuer sur cette voie. Il y va non seulement de l'intérêt économique – une économie annuelle de Fr. 40'000.00 étant déjà importante – mais aussi de l'intérêt écologique, puisqu'il faut éviter au maximum de mélanger l'eau claire aux eaux usées et d'envoyer le tout à la station d'épuration.

En 2002, notre ancien collègue du Conseil général, M. Pierre-André Aebischer avait fait une proposition au sujet des collecteurs d'eau. Dans sa réponse de mars 2003, le Conseil communal précise que les travaux de construction de collecteurs estimés à plus de 5 millions de francs seront réalisés en huit étapes, sur une durée de 15 à 20 ans. Or, sept ans plus tard, seules les étapes 1 et 5 ont été réalisées pour un montant total de Fr. 300'000.00 prévu à l'époque. Il est vrai que le concept retenu a subi quelques modifications, notamment la liaison avec les collecteurs du Champ Bonjard. Il n'en reste pas moins que les travaux à entreprendre durant les prochaines années sont conséquents et méritent toute l'attention du Conseil communal.

La proposition du mouvement Arc-en-ciel vise les deux objectifs suivants :

- D'une part, demander au Conseil communal de réaliser dans les plus brefs délais la séparation des eaux claires et usées partout où cela est possible, afin de pouvoir continuer de diminuer les eaux parasites qui sont envoyées à la station d'épuration et qui coûtent à la commune des frais d'exploitation inutiles.
- D'autre part, que le Conseil communal établisse une planification financière des ouvrages à réaliser.

En effet, sept années sur les 15 à 20 prévues dans la réponse de 2003 se sont déjà écoulées et, seule une toute petite part des travaux mentionnés dans le concept a été construite. Le Conseil communal dispose de tous les éléments pour établir cette planification financière et pourrait ainsi réajuster les taxes d'exploitation à percevoir sur une période assez longue. Cette planification éviterait une éventuelle augmentation importante et subite des taxes.

Le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale et invite les membres du Conseil général à se prononcer sur le principe de transmettre pour étude au Conseil communal la proposition du groupe Arc-en-ciel relative à l'élimination des eaux parasites transitant par les collecteurs d'eau usée.

Le résultat du vote à main levée est le suivant:

Membres présents	29
Abstentions	2
Nombre de voix exprimées	27
Majorité absolue	14
Nombre de voix de membres acceptant de transmettre au Conseil communal pour étude la proposition du groupe Arc-en-ciel relative à l'élimination des eaux parasites transitant par les collecteurs d'eau usée.	27
Nombre de voix de membres refusant de transmettre au Conseil communal pour étude la proposition du groupe Arc-en-ciel relative à l'élimination des eaux parasites transitant par les collecteurs d'eau usée.	0

Proposition du groupe PDC – Futuro de compléter le tableau des listes de questions et de propositions des membres du Conseil général par une colonne intitulée "réponse succincte"

Par la voix de son porte-parole, M. Jean-Marc Weber, le groupe PDC – Futuro propose que les tableaux "liste des questions" et "liste des propositions" des membres du Conseil général soient complétés par une colonne intitulée "réponse succincte", ce pour éviter aux membres de devoir relire les procès-verbaux des différentes séances.

Le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et invite les membres du Conseil général à se prononcer sur le principe de transmettre pour étude au Conseil communal la proposition du groupe PDC – Futuro de compléter les tableaux "liste des questions" et "liste des propositions" des membres du Conseil général par une colonne intitulée "réponse succincte".

Le résultat du vote à main levée est le suivant:

Membres présents	29
Abstentions	6
Nombre de voix exprimées	23
Majorité absolue	12

Nombre de voix de membres acceptant de transmettre au Conseil communal pour étude la proposition du groupe PDC – Futuro de compléter les tableaux "liste des questions" et "liste des propositions" des membres du Conseil général par une colonne intitulée "réponse succincte".	23
---	----

Nombre de voix de membres refusant de transmettre au Conseil communal pour étude la proposition du groupe PDC – Futuro de compléter les tableaux "liste des questions" et "liste des propositions" des membres du Conseil général par une colonne intitulée "réponse succincte".	0
--	---

Proposition du groupe PDC – Futuro de passer une convention entre la commune et le consortium Champ Bonjard pour fixer les modalités de répartition des coûts d'assainissement et d'interventions futures sur les collecteurs du secteur C du quartier Champ Bonjard qui sont repris comme équipement de base

Par la voix de son porte-parole, M. Alain Bise, le groupe PDC – Futuro propose à la commune de passer une convention de servitude avec le consortium Champ Bonjard, convention de nature transparente mentionnant la répartition des coûts en cas d'assainissement ou d'interventions futures sur les collecteurs du secteur C du quartier Champ Bonjard.

Le Président ouvre la discussion générale.

M. Jean-Bernard Schenevey signale aux membres du Conseil général que M. Urban Kaiser, président du consortium Champ Bonjard, l'a informé du fait que les droits de passage des collecteurs d'eau usée et d'eau claire grevaient d'une charge foncière l'article du registre foncier correspondant à la route Champ Bonjard.

M. Alain Bise admet que l'inscription du droit de passage des collecteurs d'eau claire et d'eau usée comme charge foncière grevant l'article de la route Champ Bonjard est une condition qui a dû être remplie pour permettre la pose de ces collecteurs sur la

parcelle correspondant à la route mais se déclare d'avis que, le jour où une intervention serait rendue nécessaire sur ce réseau de collecteurs, la commune devra être en possession d'un arrangement mentionnant les critères de répartition du coût des réparations.

M. Marc Lüthi signale à l'intervenant que le consortium Champ Bonjard a cédé la route de quartier à la commune qui en est seule propriétaire et que les collecteurs principaux d'eau claire et d'eau usée se trouvent dans l'infrastructure de cette route.

Compte tenu du fait que le Conseil général a voté ce soir le principe de la reprise du secteur C des collecteurs d'eau claire et d'eau usée du quartier Champ Bonjard comme équipement de base, M. Marc Lüthi se déclare d'avis que, dès ce moment-là, la commune ne peut plus demander aux autres partenaires du quartier Champ Bonjard de participer au coût de la maintenance ou de l'entretien d'un objet qui ne leur appartient plus.

M. Marc Lüthi précise par contre que les collecteurs internes qui relient les canalisations des bâtiments du quartier aux collecteurs principaux restent la propriété des privés qui y ont raccordé leurs constructions et que les frais d'entretien de ces équipements leur incombent.

Mme Solange Berset précise que, dès le moment où la commune se trouve dans la situation où un collecteur doit être réparé, la propriété de cet équipement peut être clairement définie. En effet, tout ce qui est public incombe à la commune qui finance les travaux d'entretien et de réparation au moyen des taxes qu'elle prélève à cet effet.

Par contre, tous les équipements privés restent à la charge des personnes qui les ont financés.

Dans le cas du secteur C du collecteur du quartier Champ Bonjard, Mme Solange Berset est d'avis que le règlement en la matière permet de définir la prise en charge des frais liés à ce tronçon de collecteur, puisque les dispositions qu'il contient précisent que la réparation et l'entretien des ouvrages communaux d'épuration des eaux sont à la charge de la commune et que l'entretien et la maintenance des équipements privés sont à la charge des privés.

Mme Solange Berset se déclare d'avis que, similairement à la procédure suivie dans d'autres cas, la commune pourrait établir une convention pour fixer les modalités de remplacement d'un collecteur public auquel sont raccordées des canalisations privées.

C'est à ce moment-là que la commune demande à un ingénieur d'évaluer les coûts liés au remplacement de l'ouvrage et de proposer des critères qui permettent de répartir proportionnellement les coûts des réparations effectuées.

Mme Solange Berset estime que le règlement en la matière permet de régler de tels cas et pense qu'il sera préjudiciable de passer une convention aujourd'hui en fixant des pourcentages qui pourraient manquer d'objectivité.

L'intervenant prend acte du fait que le collecteur, qui se trouve dans l'infrastructure de la route Champ Bonjard, est public mais se déclare d'avis que le secteur C qui traverse le quartier précité permettra de reprendre les eaux claires et usées des immeubles à construire sur les terrains du quartier Les Grands-Esserts, dont les canalisations seront privées et devront faire l'objet d'inscriptions de servitudes de passage.

Partant de l'idée selon laquelle la commune ne juge pas nécessaire l'établissement d'une convention pour régler la répartition des frais futurs d'entretien et de maintenance de ce réseau de collecteurs, M. Alain Bise accepte de retirer sa proposition.

Proposition de Monsieur Jean-Marc Weber de réserver une bande de terrain en bordure de la route du quartier Praz Novy pour créer un trottoir entre la route de Fribourg et le quartier En La.

M. Jean-Marc Weber se déclare d'avis que, dès le moment où le plan d'équipement du quartier Praz Novy est mis à l'enquête et qu'il existe une possibilité de réaliser le quartier En La, le Conseil communal devrait se réserver, dès maintenant, la possibilité de créer un trottoir entre la route de Fribourg et le quartier En La.

Le Président ouvre la discussion générale.

M. Jean-Bernard Schenevey rappelle que, dans les explications qu'il a données en début de séance, il a souligné que la révision générale du plan d'aménagement local comportait un élément important qui est l'étude de la mise en zone à bâtir des terrains du secteur En La dont la situation est favorable à une densification de l'habitat.

Dans cette optique, le Conseil communal a mandaté le bureau d'ingénieurs C. von der Weid & associés SA pour estimer les coûts des différentes variantes de liaisons du secteur à la route cantonale.

Une variante de cette liaison traverse le quartier Praz Novy pour rejoindre la route cantonale à la hauteur de l'accès actuel des immeubles du quartier.

Une autre variante de cette liaison longe la ligne ferroviaire, traverse le quartier dans sa partie en aval et permet de rejoindre la route cantonale presque en face de la liaison actuelle du chemin du Château à l'axe routier Givisiez – Grolley – Payerne.

M. Jean-Bernard Schenevey signale que le plan d'équipement de détail du quartier Praz Novy est à l'enquête publique et que le Conseil communal a demandé au bureau d'architecture Christian Cotting de modifier le plan d'implantation des immeubles à plusieurs logements B et C prévus dans le quartier Praz Novy et au bureau d'ingénieurs SD Ingénierie SA de modifier l'emprise de la route de quartier en y prévoyant une route d'accès de 5.50 m de largeur et un trottoir de 1.65 m de largeur. Ceci dans l'objectif de réserver la possibilité d'accéder par cette voie au quartier En La.

M. Jean-Marc Weber se déclare satisfait d'apprendre que la commune a réservé le terrain nécessaire à la construction d'un futur trottoir à cet endroit et retire sa proposition.

Proposition du mouvement Arc-en-ciel concernant un soutien technique pour les projets techniques entrepris par la commune

Par la voix de son porte-parole, M. Jean-Paul Meyer, le mouvement Arc-en-ciel propose au Conseil communal l'étude d'un soutien technique pour les projets techniques entrepris par la commune et auxquels elle participe.

Les demandes de compléments de crédits présentés à la séance de ce soir mais aussi plusieurs projets mal ficelés soumis au Conseil général ou retirés à la dernière minute prouvent qu'il n'est pas facile pour un exécutif de milice de dominer les projets techniques. Or, ces projets techniques sont nombreux et représentent une part très importante des investissements communaux.

L'étude devrait porter sur l'analyse des différentes possibilités de soutien technique, puisque l'engagement d'un technicien communal semble disproportionné pour la grandeur de la commune. Par contre, un mandat à moyen terme à un bureau d'ingénieur pour un conseil et un suivi techniques serait envisageable ou, mieux, une collaboration avec d'autres communes. A ce sujet, l'intervenant a pu lire, il y a quelques semaines dans le journal La Liberté, que le syndic en partance de Grolley, M. Gérard Repond, proposait la même collaboration intercommunale. Il y a là une piste intéressante à prospecter, en engageant en commun un technicien ou en participant financièrement à un service technique communal.

Le Président ouvre la discussion générale.

Mme Solange Berset, syndique, signale aux membres du Conseil général que le Conseil communal a été abordé par la commune de Villars-s-Glâne, qui a engagé un technicien et qui a posé à la commune de Belfaux la question de savoir si elle serait intéressée à occuper ce collaborateur durant quelques heures à son service.

L'autorité exécutive de Belfaux a répondu positivement à la commune de Villars-s-Glâne mais n'a reçu aucune réponse de sa part à ce propos.

L'exécutif a l'intention de réitérer sa demande auprès de la commune de Villars-s-Glâne.

Mme Solange Berset, syndique, souligne que l'autorité exécutive est consciente du besoin à satisfaire dans ce domaine puisqu'elle s'est déclarée favorable à une collaboration avec la commune de Villars-s-Glâne.

M. Jean-Paul Meyer déclare vouloir maintenir la proposition qu'il a formulée au nom du mouvement Arc-en-ciel.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale et invite les membres du Conseil général à se prononcer sur le principe de soumettre au Conseil communal pour étude la proposition du mouvement Arc-en-ciel concernant un soutien technique pour les projets techniques entrepris par la commune ou auxquels elle participe.

Le résultat du vote à main levée est le suivant:

Membres présents	29
Abstention	1
Nombre de voix exprimées	28
Majorité absolue	15

Nombre de voix de membres acceptant de transmettre au Conseil communal pour étude la proposition du groupe Arc-en-ciel concernant un soutien technique pour les projets techniques entrepris par la commune ou auxquels elle participe.	28
---	----

Nombre de voix de membres refusant de transmettre au Conseil communal pour étude la proposition du groupe Arc-en-ciel concernant un soutien technique pour les projets techniques entrepris par la commune ou auxquels elle participe.	0
--	---

Proposition commune de M. Dominique Schaller et de M. Alain Bise de demander la réalisation d'un rond point l'endroit où le quartier Praz Novy débouche sur la route cantonale afin de permettre de relier, dans un premier temps, le quartier Praz Novy à l'axe routier Givisiez – Grolley – Payerne et, dans un deuxième temps, la route de desserte du futur quartier En La.

Par la voix de son porte-parole, M. Dominique Schaller, le groupe PS, PCS et Ouvertures propose au Conseil communal d'examiner la possibilité de réaliser un rond-point à la jonction du quartier Praz Novy à la route cantonale, malgré le fait que le Service des ponts et chaussées n'y soit pas favorable.

Le Président ouvre la discussion générale.

M. Alain Bise se rallie à la proposition formulée par M. Dominique Schaller d'examiner la possibilité de réaliser un giratoire à cet endroit pour permettre de relier ultérieurement à cet ouvrage la route de desserte du secteur En La.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale et invite les membres du Conseil général à se prononcer sur le principe de soumettre au Conseil communal pour étude la proposition commune de M. Dominique Schaller et de M. Alain Bise d'examiner la possibilité de réaliser un rond-point à l'endroit où le quartier Praz Novy débouche sur la route cantonale afin de permettre de relier, dans un premier temps, le quartier Praz Novy à l'axe routier Givisiez – Grolley – Payerne et, dans un deuxième temps, la route de desserte du futur quartier En La.

Le résultat du vote à main levée est le suivant:

Membres présents	29
Abstention	0
Nombre de voix exprimées	29
Majorité absolue	15

Nombre de voix de membres acceptant de transmettre au Conseil communal pour étude la proposition commune de M. Dominique Schaller et de M. Alain Bise d'examiner la possibilité de réaliser un rond-point à l'endroit où le quartier Praz Novy débouche sur la route cantonale afin de permettre de relier, dans un premier temps, le quartier Praz Novy à l'axe routier Givisiez – Grolley – Payerne et, dans un deuxième temps, la route de desserte du futur quartier En La.	29
---	----

Nombre de voix de membres refusant de transmettre au Conseil communal pour étude la proposition d'examiner la possibilité de réaliser un rond-point à l'endroit où le quartier Praz Novy débouche sur la route cantonale afin de permettre de relier, dans un premier temps, le quartier Praz Novy à l'axe routier Givisiez – Grolley – Payerne et, dans un deuxième temps, la route de desserte du futur quartier En La.	0
---	---

Proposition de Monsieur Frédéric Brülhart de poser une passerelle provisoire à côté du pont sur la Sonnaz

M. Frédéric Brülhart attire l'attention du Conseil communal sur le danger que présente le franchissement du pont de la Sonnaz pour les piétons, les cyclistes et les personnes conduisant un landau, dès le moment où ceux-ci s'engagent sur la route cantonale depuis la route des Prés.

Comme les travaux de remplacement du pont sur la Sonnaz qui, de l'avis de l'intervenant permettront de résoudre le problème du trottoir dont la largeur actuelle est réduite, ne débuteront pas avant le mois d'août 2010, M. Frédéric Brülhart propose au Conseil communal de faire poser à travers le ruisseau de la Sonnaz une passerelle provisoire pour faciliter, durant la belle saison, le passage des piétons, des cyclistes et des personnes conduisant une voiture d'enfants.

Le Président ouvre la discussion générale.

M. Jean-Paul Meyer se déclare favorable au principe de la pose d'un élément de sécurité à l'endroit proposé mais pose la question de savoir quelle est l'instance qui se chargera de faire installer cette passerelle.

L'intervenant se déclare d'avis que le canton devrait prendre en charge cette passerelle provisoire puisque c'est lui qui a décidé de remplacer le pont.

M. Jean-Paul Meyer désire savoir si M. Frédéric Brülhart formule cette proposition dans le but d'obtenir que le Conseil communal la transmette au Service des ponts et chaussées.

M. Pascal Marchon désire savoir si la passerelle proposée sera définitive ou installée en complément au trottoir de la route cantonale, dans quel cas, il y aurait peut-être double emploi, et pose la question de savoir si s'agit d'une passerelle provisoire posée en attendant que le nouveau pont soit terminé et le trottoir élargi.

M. Claude Page trouve intéressante la proposition formulée par M. Jean-Paul Meyer et signale aux membres du Conseil général que le Conseil communal va intervenir auprès du Service des ponts et chaussées pour lui demander, dans le cadre des mesures d'accompagnement du remplacement du pont sur la Sonnaz, de réserver une plus grande place que celle prévue par le projet pour les piétons.

Quant à la pose d'une passerelle provisoire, cette mesure ne lui paraît pas tout à fait adéquate.

Par contre, dans l'analyse des phases de réalisation des travaux de remplacement du pont, la commune pourrait demander au Service des ponts et chaussées de réserver une place plus importante aux piétons; même si ce n'est que d'un côté du pont, pour leur assurer un cheminement approprié.

M. Claude Page informe les membres du Conseil général du fait que le Conseil communal est intervenu par deux fois auprès du service précité pour tenter d'obtenir qu'il se prononce sur l'opportunité de poser une passerelle provisoire durant les travaux de remplacement du pont sur la Sonnaz. Ce service a répondu à la commune que l'étude du projet n'était pas suffisamment avancée pour lui permettre de dire si cette mesure semblait nécessaire ou pas.

M. Claude Page est d'avis, que maintenant que les travaux vont débuter, le Conseil communal réitère sa revendication.

M. Frédéric Brülhart souhaite que cette passerelle soit posée le plus tôt possible mais surtout avant le début des travaux de remplacement du pont qui est prévu au mois d'août 2010, de manière à ce que les piétons et les cyclistes puissent emprunter ce tronçon de la route cantonale en toute sécurité durant la belle saison.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale et demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur le principe de soumettre au Conseil communal pour étude la proposition de M. Frédéric Brülhart d'examiner rapi-

dement la possibilité de poser une passerelle à travers le lit de la Sonnaz pour assurer la sécurité des piétons et des cyclistes qui empruntent ce tronçon de route cantonale.

Le résultat du vote à main levée est le suivant:

Membres présents	29
Abstention	0
Nombre de voix exprimées	29
Majorité absolue	15

Nombre de voix de membres acceptant de transmettre au Conseil communal pour étude la proposition de M. Frédéric Brülhart d'examiner rapidement la possibilité de poser une passerelle à travers le lit de la Sonnaz pour assurer la sécurité des piétons et des cyclistes qui empruntent ce tronçon de route cantonale.	29
---	----

Nombre de voix de membres refusant de transmettre au Conseil communal pour étude la proposition de M. Frédéric Brülhart d'examiner rapidement la possibilité de poser une passerelle à travers le lit de la Sonnaz pour assurer la sécurité des piétons et des cyclistes qui empruntent ce tronçon de route cantonale.	0
--	---

Proposition de Mme Anne-Colette Schmutz d'examiner la possibilité de réduire l'éclairage public dans le but d'économiser de l'énergie

Madame Anne-Colette Schmutz propose d'examiner la possibilité de réduire l'éclairage public dans le but d'économiser de l'énergie, comme cela se fait déjà dans d'autres communes.

M. Claude Page signale à l'intervenante que le Conseil communal a chargé le groupe E de réaliser une étude pour réduire la consommation d'électricité pour l'éclairage public et qu'il lui a demandé d'examiner en parallèle les mesures qui pourraient être introduites pour diminuer la consommation d'énergie des bâtiments communaux.

Mme Anne-Colette Schmutz prend acte du fait que l'autorité communale a prévu d'examiner les mesures à prendre pour économiser l'énergie et retire par conséquent sa proposition.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion relative aux propositions.

15. Questions

Le Président ouvre la discussion générale pour permettre aux membres du Conseil général de poser des questions au Conseil communal.

M. Samuel Thomet demande si des réponses ont été données aux questions que les membres du Conseil général ont posées il y a douze mois.

L'intervenant prend acte de la réponse écrite donnée à l'une des propositions et constate que d'autres sont en attente de réponses.

Proposition d'installer des poubelles équipées de distributeurs à sachets "Robidog"

S'agissant de la demande de Mme Christiane Bapst concernant la pose de poubelles combinées à un distributeur de sachets pour déjections canines "Robidog", M. François Vallat signale aux membres du Conseil général qu'il examine avec la collaboration de M. Marc Lüthi la possibilité d'acquérir de nouvelles poubelles du type "Robidog" pour les installer dans les secteurs où l'on rencontre le plus grand nombre de personnes qui promènent des chiens.

Le Conseil communal va, dans un premier temps procéder à l'achat de ces poubelles combinées avec un distributeur de sachets "Robidog".

M. François Vallat ne se déclare pas convaincu par l'efficacité de la mesure qui va être mise en place mais souhaite tout de même que la commune puisse compter sur le bon sens citoyen des détenteurs de chiens pour la respecter.

M. François Vallat constate que la commune ne dispose d'aucun règlement sur les chiens qui prévoit des sanctions envers les détenteurs de chiens qui ne se comporteraient pas de la manière souhaitée en fonction de l'équipement mis à leur disposition pour éviter les inconvénients causés par ce genre d'excrément et en déduit que, seules les personnes respectueuses ramasseront les déjections de leurs chiens car celles qui n'ont pas l'intention de se plier à cette exigence pourront arguer que rien ne les contraint à le faire.

M. François Vallat estime que cette manière de faire débouchera sur une inégalité de traitement et pense que les mesures à prendre devraient débiter par l'élaboration d'un règlement en la matière qu'il faudra appliquer et se déclare d'avis que le personnel communal, qui sera appelé à effectuer ces contrôles, a d'autres tâches à accomplir que celles de courir après les gens qui n'auraient pas ramassé les déjections de leurs chiens.

M. François Vallat espère que la pose de poubelles équipées de distributeurs de sachets pour les déjections canines devraient encourager les détenteurs de chiens à ramasser les souillures délaissées par leur animal préféré.

Mme Christiane Bapst remercie le Conseil communal d'avoir répondu favorablement à sa proposition et se déclare d'avis que, préalablement à la mise en vigueur d'un règlement en la matière, chaque personne qui promène un chien doit disposer du matériel nécessaire pour récupérer les déjections de son animal et estime que les deux poubelles équipées de distributeurs de sachets pour les déjections canines que l'on trouve sur le territoire communal sont en nombre nettement insuffisant.

M. François Vallat se déclare d'avis que les détenteurs de chiens devraient être en mesure d'acquérir eux-mêmes des sachets en plastique qu'ils pourraient, une fois remplis des déjections de leurs animaux, déposer dans les poubelles qui sont en nombre suffisant le long des routes et sur les places publiques.

Proposition de prolongation de l'horaire d'ouverture de la déchetterie

A la proposition formulée par M. Georges Baechler en vue d'obtenir que le Conseil communal examine la question d'une prolongation des heures d'ouverture de la déchetterie, M. François Vallat répond que, pour un certain nombre de raisons qu'il évoque, mais notamment celle qui risque de nécessiter une augmentation du personnel mais surtout une augmentation des heures de présence du responsable de la déchetterie, qui a déjà beaucoup de travail à exécuter dans le cadre des heures d'ouverture en vigueur, l'autorité communale a répondu négativement.

Proposition d'intervenir auprès des Transports publics fribourgeois pour leur demander d'étudier la possibilité d'impliquer la commune dans le projet de réseau express régional (RER) et pour leur soumettre la proposition d'améliorer les liaisons entre le réseau des autobus régionaux reliant Belfaux à Fribourg et le réseau des autobus et des trolleybus urbains

A la proposition formulée par M. Yves Berset, au nom du groupe PS, PCS et Ouvertures dans le but d'obtenir que l'autorité communale intervienne auprès de l'entreprise des Transports publics fribourgeois pour lui demander d'examiner la possibilité d'impliquer la commune de Belfaux dans le projet de réseau express régional (RER) et de lui soumettre la proposition d'améliorer les liaisons entre le réseau des autobus régionaux reliant Belfaux à Fribourg et le réseau des autobus et des trolleybus urbains, M. Claude Page répond que la commune va être impliquée dans le projet de réseau express régional (RER) du fait que, soit les Transports publics fribourgeois, soit les Chemins de fer fédéraux suisses ont présenté des projets pour l'amélioration des stations ferroviaires et des accès aux quais.

Proposition de Mme Caroline Saner d'intervenir auprès de la Police cantonale pour lui demander d'effectuer des contrôles réguliers et inopinés sur la route cantonale dans le secteur de la Rosière

M. Claude Page répond à la proposition formulée par Mme Caroline Saner, au nom du groupe PDC – Futuro, que la police de la circulation a pris acte de la demande que le Conseil communal lui a soumise en vue d'obtenir que des contrôles réguliers et inopinés de la vitesse des véhicules soient effectués, en 2010, sur la route cantonale, dans le secteur de la Rosière, et que les ordres nécessaires ont été transmis à la section technique de la police de la circulation.

Résolution de Mme Nicole Aeby-Egger qui s'intitule "Le Conseil communal de Belfaux invite ses citoyennes et ses citoyens à voter OUI lors de la votation cantonale sur la nouvelle péréquation financière intercommunale"

Madame Solange Berset signale aux membres du Conseil général que le Conseil communal a donné suite à la résolution formulée par Mme Nicole Aeby lors de la séance du 1^{er} décembre 2009, puisqu'un important extrait a été publié dans le flash d'information de janvier 2010.

Proposition de M. Samuel Thomet d'encourager les énergies renouvelables et d'étudier la possibilité de poser des panneaux solaires sur les bâtiments communaux ainsi que le rendement et la rentabilité des ces équipements

M. Jean-Bernard Schenevey répond à la proposition formulée par M. Samuel Thomet, au nom du groupe PS, PCS et Ouvertures, dans le but d'encourager les énergies renouvelables et d'étudier la possibilité de poser des panneaux solaires sur les bâtiments dont elle est propriétaire que la commune pourrait, sur plan technique, poser des panneaux sur les bâtiments qui lui appartiennent mais qu'elle n'en a plus l'intention du fait que la Confédération et le canton n'accordent plus de subvention.

Par contre elle désire favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables puisque le Conseil général a voté un crédit de Fr. 650'000.00 pour les constructions nécessaires aux installations techniques d'une nouvelle centrale de chauffage à distance et au silo à copeaux pour permettre au groupe E d'exploiter cette centrale.

Proposition de M. Georges Baechler d'examiner les mesures à prendre pour entretenir la végétation et les berges du Riau du Châno et pour rechercher les causes qui provoquent les odeurs nauséabondes émanant du ruisseau.

M. Jean-Bernard Schenevey signale aux membres du Conseil général qu'un problème sanitaire est apparu depuis le moment où M. Georges Baechler a formulé sa proposition et relève que le Conseil communal va mener une enquête pour connaître les causes de la pollution de l'eau du Riau du Châno qui pourrait être d'origine fécale.

M. Jean-Bernard Schenevey informe les membres du Conseil général du fait que le plan général d'évacuation des eaux prévoit la pose d'un collecteur pour la reprise des eaux usées des immeubles situés en amont du Château du Bois qui s'écoulent actuellement dans le cours d'eau.

Le Président demande aux membres du Conseil général, qui ont formulé des propositions, s'ils sont satisfaits des réponses données.

Comme aucun membre ne formule de remarque, le Président déduit que les réponses données ont apporté satisfaction aux intervenants.

Centrale de chauffage à distance

Mme Caroline Saner prend acte du fait qu'une analyse a été effectuée pour mettre en évidence les avantages et les inconvénients des deux sites retenus pour l'implantation de la centrale de chauffage à distance, l'un étant le site jouxtant la halle des sports, et l'autre étant le site proche du centre paroissial.

L'intervenante pose la question de savoir si l'implantation de cette centrale de chauffage sur le site de la déchetterie a été étudiée ou si une étude dans ce sens est encore possible.

Mme Caroline Saner relève que le terrain proche de la déchetterie appartient à la commune et pose dès lors la question de savoir si la centrale de chauffage ne pourrait pas être installée sur cette parcelle et si le réseau de conduites pourrait partir de cet endroit pour acheminer la chaleur à l'église et, à partir de là, aux bâtiments scolaires.

M. Jean-Bernard Schenevey signale à l'intervenante que la question a été posée à l'ingénieur du groupe E en charge de l'étude de la centrale de chauffage de Belfaux qui a expliqué au Conseil communal que le transport d'énergie depuis l'emplacement proche de la déchetterie jusqu'à la conduite principale, qui se trouvera dans le secteur de l'église, coûtera un pourcentage élevé en énergie.

Le spécialiste a vivement déconseillé de construire une centrale de chauffage à un endroit trop éloigné de la conduite principale.

Mme Caroline Saner déclare avoir entendu d'autres personnes qui se posaient aussi la question de savoir pourquoi l'implantation de la centrale de chauffage n'avait pas été prévue à proximité de la déchetterie puisque l'accès paraît plus facile qu'à d'autres endroits.

L'intervenante constate que, dans la réponse à sa question, M. Jean-Bernard Schenevey ne donne aucun chiffre à l'appui des arguments développés.

Mme Caroline Saner se déclare d'avis que l'implantation de la chaufferie sur le site du centre paroissial implique que la commune achète le terrain nécessaire à des tiers.

M. Jean-Bernard Schenevey relève que la commune ne va pas acheter de terrain mais qu'elle va demander la cession d'un droit de superficie pour l'implantation des bâtiments nécessaires à la centrale de chauffage.

Cette variante sera plus économique que l'acquisition d'une parcelle de terrain et l'emplacement qui sera choisi pour l'implantation du bâtiment de la centrale de chauffage est un élément important qui doit permettre d'éviter une perte d'énergie importante.

Mme Caroline Saner prend acte du fait que la perte de chaleur due à l'éloignement de la conduite de distribution d'énergie par rapport à la centrale de chauffage va coûter en énergie et constate, que dans cet ordre d'idée, les bâtiments situés à une distance importante de la centrale pourraient être difficilement raccordables en raison du relief des terrains sur lequel la conduite de distribution de chaleur devra être installée.

M. Jean-Bernard Schenevey signale que le réseau initial de transport d'énergie sera, dans un premier temps, limité au secteur comprenant le centre paroissial, l'église et le quartier Pré St-Maurice, ce qui justifie le choix du site proche du centre paroissial pour l'implantation de la centrale de chauffage, et se déclare d'avis que, dès le moment où ce réseau initial sera opérationnel, il n'est pas exclu qu'il puisse s'étendre à d'autres secteurs de la commune.

Mme Caroline Saner se déclare partiellement satisfaite de la réponse donnée à sa question.

M. Georges Baechler signale aux membres du Conseil général que sa question se réfère au document du Conseil communal daté du 7 mars 1996 qui a été traité par M. Claude Monney, ancien conseiller communal.

Le texte de ce document précisait ce qui suit:

"La commune ne prévoit pas dans l'immédiat la pose du collecteur qui doit reprendre les eaux usées des immeubles Schmid, Savarioud, Mouret et Schwaller mais qu'elle est consciente que l'assainissement des eaux usées de ces quatre immeubles est une nécessité et devra être réalisé dans un délai raisonnable".

L'intervenant fait remarquer, à la lecture de l'expression "délai raisonnable", que chacun peut l'interpréter à sa convenance!

Actuellement, suite au déversement de ces eaux dans le ruisseau traversant la parcelle communale "Riau du Châno", celle-ci n'est plus exploitable; ce qui engendre une perte financière pour la commune!

Les questions de l'intervenant sont les suivantes:

- Est-ce que le conseil communal est actuellement en pourparlers pour aller de l'avant avec ce dossier?
- Avez-vous un devis pour ce futur collecteur?
- A combien estimez-vous la perte financière pour la commune relative au report de ces travaux?

M. Jean-Bernard Schenevey signale aux membres du Conseil général que le Conseil communal a voulu, au cours des années 1999 ou 2000, présenter à l'assemblée communale le projet de pose d'un collecteur dans la partie amont du Riau du Châno mais qu'il l'a retiré de l'ordre du jour pour des raisons budgétaires.

Il relève que les conventions de droits de passage ont été signées par les propriétaires des terrains concernés et signale qu'il va proposer au Conseil communal d'examiner l'opportunité d'engager sans tarder un crédit pour financer l'investissement lié à ce collecteur.

Quant aux quatre maisons qui rejettent leurs eaux usées dans le ruisseau, M. Jean-Bernard Schenevey relève que chacune de ces dernières est équipée d'une fosse septique.

M. Jean-Bernard Schenevey se déclare d'avis que le contrôle de la vidange de ces fosses doit être effectué régulièrement et déclare vouloir intervenir pour obtenir que ces contrôles soient effectués.

M. Georges Baechler rappelle qu'il est intervenu lors de la séance du 1^{er} décembre 2009 pour demander que des mesures soient prises dans le but de rechercher les causes qui provoquent les odeurs nauséabondes émanant de ce ruisseau et constate que maintenant ces causes devraient être connues.

Il regrette que l'autorité communale accepte de laisser des eaux usées s'écouler dans un ruisseau qui traverse des champs.

L'intervenant rappelle que, lors d'une assemblée communale de l'année 1998, les citoyens présents ont voté un crédit pour le raccordement des eaux usées d'un seul propriétaire au réseau d'égouts et relève que les travaux liés à ce raccordement ont coûté très cher à la commune.

M. Georges Baechler relève que le syndic qui présidait les délibérations de cette assemblée a insisté sur le fait que la commune ne pouvait pas se permettre de laisser des eaux usées s'écouler à travers champ.

L'intervenant constate que la situation actuelle des eaux usées qui sont recueillies par le Riau du Châno présente de nombreuses similitudes avec la canalisation dont il parle.

Mme Solange Berset, syndique, confirme que le Conseil communal va examiner le dossier des eaux usées des quatre maisons situées en amont du Château du Bois pour être en mesure de donner au Conseil général des réponses adéquates.

M. Georges Baechler se déclare satisfait de la réponse donnée à sa question.

M. Roger Descloux prend acte de l'information selon laquelle le document comprenant l'inventaire des véhicules du service de l'édilité et la planification du remplacement et de l'achat de véhicules au cours des prochaines années aurait été remis à la commission financière et déclare que la commission financière n'a jamais reçu ce document.

M. Marc Lüthi déclare avoir cru comprendre que ce document a été remis à la commission financière et s'engage, dans le cas contraire, à le faire transmettre dans les plus brefs délais.

16. Divers

Le président ouvre la discussion générale.

M. Roger Descloux déclare avoir appris avec satisfaction que l'autorité municipale de la commune française de Saint-Martin-d'Auxigny a été invitée par le Conseil communal de Belfaux pour l'édition 2010 du festival bédéMania mais se déclare un peu déçu de constater que la réception se déroulera à Corminboeuf et non à Belfaux.

L'intervenant aurait souhaité que la réception des autorités de cette commune française soit différée de façon à ce qu'elles puissent participer à une édition du festival bédéMania qui se déroule sur le territoire de la commune de Belfaux.

M. Roger Descloux relève que la commune de Corminboeuf va recevoir, à la mi-mai 2010, les représentants d'une autre commune française et regrette que l'autorité exécutive de Belfaux ne puisse pas accueillir ses hôtes français sur le territoire communal.

Mme Solange Berset, syndique, relève que l'objectif de la rencontre avec les représentants de cette commune française à l'occasion du festival bédéMania 2010 est de saisir l'opportunité de les associer à une manifestation particulière et signale que les points forts de la rencontre avec les hôtes du Conseil communal se dérouleront sur le territoire de la commune de Belfaux.

Mme Solange Berset mentionne que la commune de Saint-Martin-d'Auxigny se trouve dans la même région que celle de Fussy avec laquelle la commune de Corminboeuf est jumelée.

Par la voix de sa porte-parole, Mme Christiane Bapst, le groupe PS, PCS et Ouvertures salue l'initiative du Conseil communal d'avoir mis en réserve un montant de Fr. 50'000.00 afin de créer un fonds de pré-retraite pour le personnel communal. Ceci est un acte important et progressiste

M. Georges Baechler attire l'attention du Conseil communal sur le fait qu'un signal d'interdiction de stationner placé en bordure de la route de Chésopelloz, à proximité de la propriété située à la route du Centre 21, a été déplacé et n'est plus visible.

M. Jean-Marc Bertschy souhaite connaître la suite qui a été donnée au dossier de l'étude du fonctionnement de la traversée piétonne située en face du restaurant Genghis-Khan – XIII Cantons qui est régulée par des feux.

M. Claude Page signale aux membres du Conseil général que le Conseil communal a mandaté un bureau d'ingénieurs spécialisé en étude de trafic pour l'étude du fonctionnement de la traversée piétonne régulée par des feux et que le rapport va être adressé au Conseil communal à la fin de la semaine en cours.

M. Frédéric Brülhart rappelle que des flaques d'eau se forment toujours sur le trottoir et la chaussée de la route de la Sonnaz, lors d'intempéries, et constate que la situation ne s'améliore pas avec le temps

L'intervenant désire connaître les dispositions prises pour remédier à ce défaut de la chaussée.

M. Claude Page signale aux membres du Conseil général que, suite aux remarques formulées à ce propos lors de la séance du législatif du 1^{er} décembre 2009, le Conseil communal a signalé cette défectuosité de la chaussée de la route de la Sonnaz au

bureau d'ingénieurs qui a surveillé les travaux avec l'envoi d'une copie à l'entreprise qui a posé l'enrobé bitumineux.

Les intéressés ont procédé à une inspection des lieux et ont informé le Conseil communal du fait que cet effet de flaque d'eau pourrait être corrigé lors de la pose de la couche d'usure en bitume sur la chaussée.

Mme Anne-Colette Schmutz, qui a constaté que de nombreux véhicules, dont plusieurs non immatriculés, sont stationnés de façon désordonnée à des endroits qui ne sont pas prévus à cet effet à la route de Lossy, dans le quartier de la Barretta et dans le nouveau quartier Champ Bonjard, pose la question de savoir si des contrôles sont effectués ou si la police de proximité est informée de cette situation.

M. Claude Page signale à l'intervenante que la route de la Barretta est aménagée sur des fonds privés et que le Conseil communal est intervenu à deux reprises auprès des gérances qui s'occupent des immeubles locatifs de cette rue avec envoi d'une copie à la préfecture de la Sarine et à la police de proximité, sitôt les travaux de remplacement de la couche d'usure sur la chaussée terminés, pour leur demander de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter le stationnement sauvage de véhicules aux endroits non autorisés.

M. Claude Page constate avec regret que la situation sur le plan du stationnement des véhicules ne s'améliore pas beaucoup.

S'agissant des véhicules sans immatriculation qui sont stationnés sur le territoire communal, M. Claude Page signale à l'intervenante que, dès l'instant où l'administration communale est informée du stationnement d'un véhicule sans immatriculation, elle demande à la police de proximité de relever le numéro du châssis du véhicule afin d'identifier le dernier détenteur qui est aussitôt mis en demeure d'évacuer son véhicule dans le plus bref délai.

Au cas où le véhicule ne serait pas évacué dans le délai imparti, l'autorité communale donne l'ordre de le faire évacuer aux frais du propriétaire et tente de se faire rembourser les frais si ce propriétaire est connu.

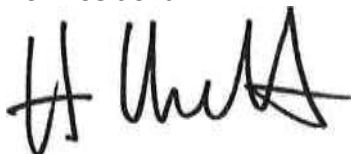
Le Président signale aux membres du Conseil général que la séance réservée à l'examen du prochain budget est fixée au mardi 30 novembre 2010, à 19 h 30.

Le Président clôt la séance en remerciant les membres du Conseil général et du Conseil communal de leur patience et de leur contribution à la qualité des délibérations.

Le Président invite les participants à partager l'apéritif qui est offert par le parti socialiste.

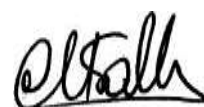
Belfaux, le 27 mai 2010

Le Président:



Hendrick Krauskopf

Le Secrétaire:



Michel Sallin

TABLE DES MATIERES

1.	Procès-verbal de la séance du 1er décembre 2009	1
2.	Election du président ou de la présidente pour l'année 2010.....	3
3.	Election du vice-président ou de la vice-présidente pour l'année 2010.....	5
4.	Informations du Conseil communal.....	6
5.	Renouvellement du mandat de l'organe de révision externe des comptes communaux pour trois ans.....	9
6.	Règlement relatif aux naturalisations	10
7.	Association des communes de la Sarine pour les services médico- sociaux - Modification des statuts	12
8.	Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne du Haut Lac français - Modifications des statuts.....	13
9.	Société AGY EXPO SA (Forum Fribourg)	
	a) réduction du capital-actions	15
	b) Souscription d'une nouvelle participation au capital-actions.....	15
10.	Collecteurs en système séparatif du quartier Champ Bonnard Reprise par la commune du secteur C comme équipement de base Vote du crédit et de l'emprunt y relatifs.....	16
11.	Route cantonale "Givisiez – Grolley – Payerne" Adaptation au concept Valtraloc du secteur situé entre la porte d'entrée, côté Fribourg et le passage à niveau de la voie TPF Vote du crédit et de l'emprunt y relatifs.....	18
12.	Comptes 2009	21
13.	Rapport de gestion 2009.....	35
14.	Propositions	36
15.	Questions	44
16.	Divers.....	50

This image shows a full page of white paper with horizontal dashed lines, typical of primary school handwriting practice paper. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.